2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Département du Territoire de Belfort

Territoire de Belfort
Le Département

Édito

Florian Bouquet
Président du Conseil départemental

L'action du Conseil départemental du Territoire de Belfort s'est réalisée en 2021 dans un contexte épidémique de Covid pour la deuxième année consécutive.

Durant cette période, nous avons dû agir vite et efficacement pour participer à la mise en place de la campagne vaccinale et ainsi faciliter l'accès à la vaccination de tous les habitants du Territoire de Belfort.

Pour ce faire, le Département a déployé 11 centres de vaccination mobiles dans les zones les plus reculées du territoire.

Le Département a également participé en urgence à la lutte contre la propagation du virus en équipant les professionnels des EPHAD, les communes, les aides à domicile, les pompiers et les gendarmes en matériels de protection.

Afin de soutenir et participer à la relance de l'économie locale, nous avons décidé de maintenir et renforcer nos efforts via le dispositif « Territoire engagé et solidaire », mobilisant 1 million d'euros supplémentaires pour accompagner les communes dans leurs investissements et ainsi relancer l'activité du BTP.

Le Département accompagne les projets de développement en améliorant les infrastructures routières, les adaptant ainsi à l'augmentation du trafic comme à l'Aéroparc de Fontaine.

Nous souhaitons accompagner les usagers de la route au quotidien. Pour cela le Département a lancé le site inforoute90.fr qui informe en temps réel de l'état du réseau routier départemental.

Dans le secteur de l'insertion, notre volonté est de conduire du mieux possible les bénéficiaires du RSA vers le chemin de l'emploi. Plusieurs dispositifs innovants ont vu le jour en 2021 tels que : « La garantie d'activité », « La plateforme emplois 90 » ou « Le tremplin pour l'emploi, une opportunité pour l'avenir ! ». Ces dispositifs visent à stimuler le marché du travail et à pousser les personnes à retrouver un emploi rapidement.

Sur l'année 2021 le Territoire de Belfort a d'ailleurs vu baisser de 124 son nombre de ménages bénéficiaires du RSA.

Parallèlement, nous investissons pour rendre notre département toujours plus attractif.

Nous avons confirmé la candidature du site du Ballon d'Alsace au label « Grand Site de France » et nous avons fait le choix de reconvertir le Domaine des Sapins, en le remettant à son état d'origine, pour y développer un projet écotouristique.

Au Conseil départemental du Territoire de Belfort, nous attachons également une grande importance aux conditions et à l'environnement de travail.

Nous avons donc pris l'initiative de réhabiliter en profondeur notre site du 39, Faubourg de Montbéliard à Belfort, pour offrir des conditions de travail améliorées à nos agents.

Le Département du Territoire de Belfort est un acteur incontournable de l'action publique de proximité et notre volonté est de le rester.

Nous avons à cœur de maintenir un service public de qualité, efficace et proche, en faveur des collectivités locales et des habitants du Territoire de Belfort qui nous font au quotidien confiance pour les accompagner.

LE DÉPARTEMENT : UNE INSTITUTION DE PROXIMITÉ

Le Territoire de Belfort en quelques chiffres 6
Le Département, comment ça marche ? 7
Les élus du Conseil Départemental 2015-2021 8
Les élus du Conseil Départemental 2021-2028 9
Carte des cantons 10
Organigramme des services 11

CAP 2028 : des ambitions fortes pour notre Territoire 12

Protéger les plus fragiles

18 Introduction globale : la solidarité à tous les étages de la vie
20 Accompagner les publics par une action sociale de proximité (ESD)
22 Soutenir la petite enfance et la famille
24 Protection de l'enfance : agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant
26 Accompagner les personnes âgées
28 Être aux côtés des personnes en situation de handicap
30 Agir en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi
33 Favoriser l'accès au logement pour tous

L'humain au cœur des préoccupations départementales

35 Accompagner la réussite des collégiens
38 Encourager la diversité culturelle et son accès pour tous
41 Soutenir et développer la pratique du sport
44 Accompagner les associations
45 Promouvoir la citoyenneté par le Conseil départemental des jeunes
47 Promouvoir l'égalité femmes-hommes

Renforcer la qualité de vie et l'attractivité

49 Préserver les espaces naturels pour un développement durable
51 Valoriser l'agriculture locale
53 Renforcer l'offre touristique et de loisirs
55 Assurer la qualité et la sécurité du réseau routier départemental
57 Développer les mobilités douces
59 Développer les coopérations européennes et internationales
61 Faire vivre les archives, une mémoire au service du Territoire

Soutenir les projets locaux pour un territoire plus cohérent

63 Une gestion immobilière réfléchie et maîtrisée
65 Aider les communes dans leurs aménagements
67 Des projets structurants pour demain
69 Renforcer l'accès aux services publics pour tous

Faire connaître et rayonner les actions départementales : la communication

71 Des outils performants au service de la collectivité
73 Stratégie de communication et plans médias
75 Campagne de vaccination mobile et lancement du Centenaire

Les moyens de l'action départementale

77 Un budget tourné vers l'investissement
79 800 agents et de très nombreux métiers
81 Faire évoluer l'administration départementale par une gestion active des ressources humaines
83 Un patrimoine départemental modernisé pour le confort des agents et des usagers
85 La gestion des moyens matériels en période de crise sanitaire
87 Le renouvellement du système d'information, une démarche permanente

La collectivité au service du département du Territoire de Belfort

LE TERRITOIRE DE BELFORT

1922

NÉ EN 1871 AVEC LA SIGNATURE DU TRAITÉ DE FRANCFORT, QUI MET FIN À LA GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE, LE TERRITOIRE DE BELFORT DEVIENT UN DÉPARTEMENT FRANÇAIS À PART ENTIÈRE EN 1922.

610 KM²

LE TERRITOIRE DE BELFORT TOTALISE UNE SUPERFICIE DE 610 KM², SOIT ENVIRON UN MILLIÈME DU TERRITOIRE FRANÇAIS ET 3,8 % DE LA RÉGION DE FRANCHE-COMTÉ.

Contrairement à une idée reçue, il n'est pas le plus petit département français, mais le cinquième après ceux de la région parisienne.

141 318

HABITANTS EN 2021

101

COMMUNES

9

CANTONS

75 KM

DE PISTES CYCLABLES

548 KM

DE ROUTES DÉPARTEMENTALES

À 40 MIN

DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE BÂLE-MULHOUSE GRÂCE À L'AUTOROUTE A36

2 H 15

POUR RELIER BELFORT À PARIS EN TGV

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental est l'Assemblée délibérante du Département en tant que collectivité territoriale. Les 18 conseillers départementaux se réunissent lors :

+ des réunions publiques du Conseil départemental,
+ des réunions de la Commission permanente.

RÉUNIONS PUBLIQUES

Les réunions publiques du Conseil départemental se tiennent dans la salle du Conseil départemental, à l'Hôtel du Département, place de la Révolution française à Belfort.

C'est lors de ces séances que sont débattus et votés les rapports définissant les grandes orientations stratégiques de la politique départementale.

Le Conseil départemental règle ainsi, par délibération, les affaires du département, en particulier la création des services publics départementaux, la gestion des biens du Département et son budget et détermine les politiques publiques départementales à venir dans ses domaines de compétence.

La majorité de ses membres est nécessaire pour que ces délibérations, entendues ici au sens de décisions prises par l'assemblée, soient valables.

Les attributions des conseillers départementaux impliquent leur information sur toutes les affaires du département qui font l'objet d'une délibération. Ils reçoivent donc, douze jours au moins avant les sessions, un rapport sur chaque question qui leur sera soumise.

Se déroulant au moins une fois par trimestre, les séances sont ouvertes au public.

LA COMMISSION PERMANENTE

Le Président du Conseil départemental est l'organe exécutif du Département. Il est assisté d'une commission permanente au sein de laquelle sont élus les Vice-présidents.

La commission permanente regroupe, pour le Territoire de Belfort, l'ensemble des conseillers départementaux.

Elle prend des décisions sur les affaires courantes du département, instruit les dossiers établis par les directions, se prononce sur les demandes de subventions et met en œuvre les politiques départementales.

Ces séances ne sont pas ouvertes au public.

LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT INTERVIENT DANS DE NOMBREUX DOMAINES POUR PERMETTRE AUX HABITANTS DU DÉPARTEMENT DE MIEUX VIVRE AU QUOTIDIEN :

+ environnement
+ transports et déplacements
+ partenariat avec les communes
+ insertion sociale et professionnelle
+ enfance et famille
+ personnes âgées et personnes handicapées
+ éducation
+ culture
+ sport
+ vie associative

ILS CONSTITUENT LES CHAMPS D'INTERVENTION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE.

Les élus du Conseil Départemental

2015-2021

ÉLUS DE LA MAJORITÉ

1 **Florian Bouquet** (LR)
Président
CANTON DE CHÂTENOIS-LES-FORGES

2 **Marie-Hélène Ivol** (LR)
1re vice-présidente
Logement - Centres sociaux-culturels - Vie associative - FDAAL
CANTON DE BELFORT 2

3 **Eric Koeberlé** (LR)
2e vice-président
Éducation - Sports - Nouvelles technologies
CANTON DE BAVILLIERS

4 **Marie-France Cefis** (LR)
3e vice-présidente
Action sociale territoriale - Enfance et famille - Santé publique
CANTON DE VALDOIE

5 **Frédéric Rousse** (LR)
4e vice-président
Transports, économie, ruralité, sécurité, insertion
CANTON DE DELLE

6 **Marie-Claude Chitry-Clerc** (LR)
5e vice-présidente
Culture, tourisme, environnement
CANTON DE BAVILLIERS

7 **Maryline Morallet** (LR)
Conseillère départementale
CANTON DE CHÂTENOIS-LES-FORGES

8 **Sébastien Vivot** (LR)
Conseiller départemental
CANTON DE BELFORT 2

9 **Marie-Lise Lhomet** (LR)
Conseillère départementale
CANTON DE DELLE

10 **Patrick Ferrain** (UDI)
Conseiller départemental
CANTON DE VALDOIE

ÉLUS DE L'OPPOSITION

11 **Jean-Christophe Messin** (Modem)
Conseiller départemental
CANTON DE BELFORT 3

12 **Julie de Breza** (Modem)
Conseillère départementale
CANTON DE BELFORT 3

13 **Samia Jaber** (PS)
Conseillère départementale
CANTON DE BELFORT 1

14 **Bastien Faudot** (MRC)
Conseiller départemental
CANTON DE BELFORT 1

15 **Guy Miclo** (DVG)
Conseiller départemental
CANTON DE GIROMAGNY

16 **Sylvie Ringenbach** (DVG)
Conseillère départementale
CANTON DE GIROMAGNY

17 **Christian Rayot** (DVG)
Conseiller départemental
CANTON DE GRANDVILLARS

18 **Isabelle Mougin** (DVG)
Conseillère départementale
CANTON DE GRANDVILLARS

2021-2028

ÉLUS DE LA MAJORITÉ

1 **Florian Bouquet** (LR)
Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort
CANTON DE CHÂTENOIS-LES-FORGES

2 **Marie-Hélène Ivol** (LR)
1re Vice-présidente
Personnes âgées et personnes handicapées
CANTON DE BELFORT 2

3 **Didier Vallverdu** (LR)
2e Vice-président
Routes, mobilités douces, environnement, politique de l'eau, risques naturels et technologiques, agriculture
CANTON DE GIROMAGNY

4 **Loubna Ketfi-Charif** (LR)
3e Vice-présidente
Insertion, logement et e-administration
CANTON DE BELFORT 3

5 **Pierre Carles** (DVD)
4e Vice-président
Aménagement et développement du Territoire, habitat et projets urbains, planification et urbanisme
CANTON DE VALDOIE

6 **Anais Monnier Von-Aesch** (LR)
5e Vice-présidente
Education, collèges, enseignement supérieur, vie étudiante, culture, lecture publique, archives et médiathèque
CANTON DE DELLE

7 **Marie-France Cefis** (DVD)
Conseillère départementale déléguée
Action sociale territoriale, enfance et famille, santé publique
CANTON DE VALDOIE

8 **Sébastien Vivot** (LR)
Conseiller départemental déléguée
Vie associative, commande publique, relations avec les instances représentatives du personnel
CANTON DE BELFORT 2

9 **Maryline Morallet** (LR)
Conseillère départementale Déléguée
Tourisme, aménagement et valorisation des sites départementaux
CANTON DE CHÂTENOIS-LES-FORGES

10 **Ian Boucard** (LR)
Conseiller départemental et député du Territoire de Belfort
CANTON DE BELFORT 3

11 **Cédric Perrin** (LR)
Conseiller départemental et sénateur du Territoire de Belfort
CANTON DE DELLE

12 **Françoise Meyniel** (LR)
Conseillère départementale
CANTON DE GIROMAGNY

ÉLUS DE L'OPPOSITION

13 **Marie-Dominique Belluche** (DVG)
Conseillère départementale
CANTON DE BAVILLIERS

14 **Bastien Faudot** (MRC)
Conseiller départemental
CANTON DE BELFORT 1

15 **Emmanuel Formet** (DVG)
Conseiller départemental
CANTON DE BAVILLIERS

16 **Samia Jaber** (PS)
Conseillère départementale
CANTON DE BELFORT 1

17 **Isabelle Mougin** (DVG)
Conseillère départementale
CANTON DE GRANDVILLARS

18 **Christian Rayot** (DVG)
Conseiller départemental
CANTON DE GRANDVILLARD

Les 9 cantons du Territoire de Belfort

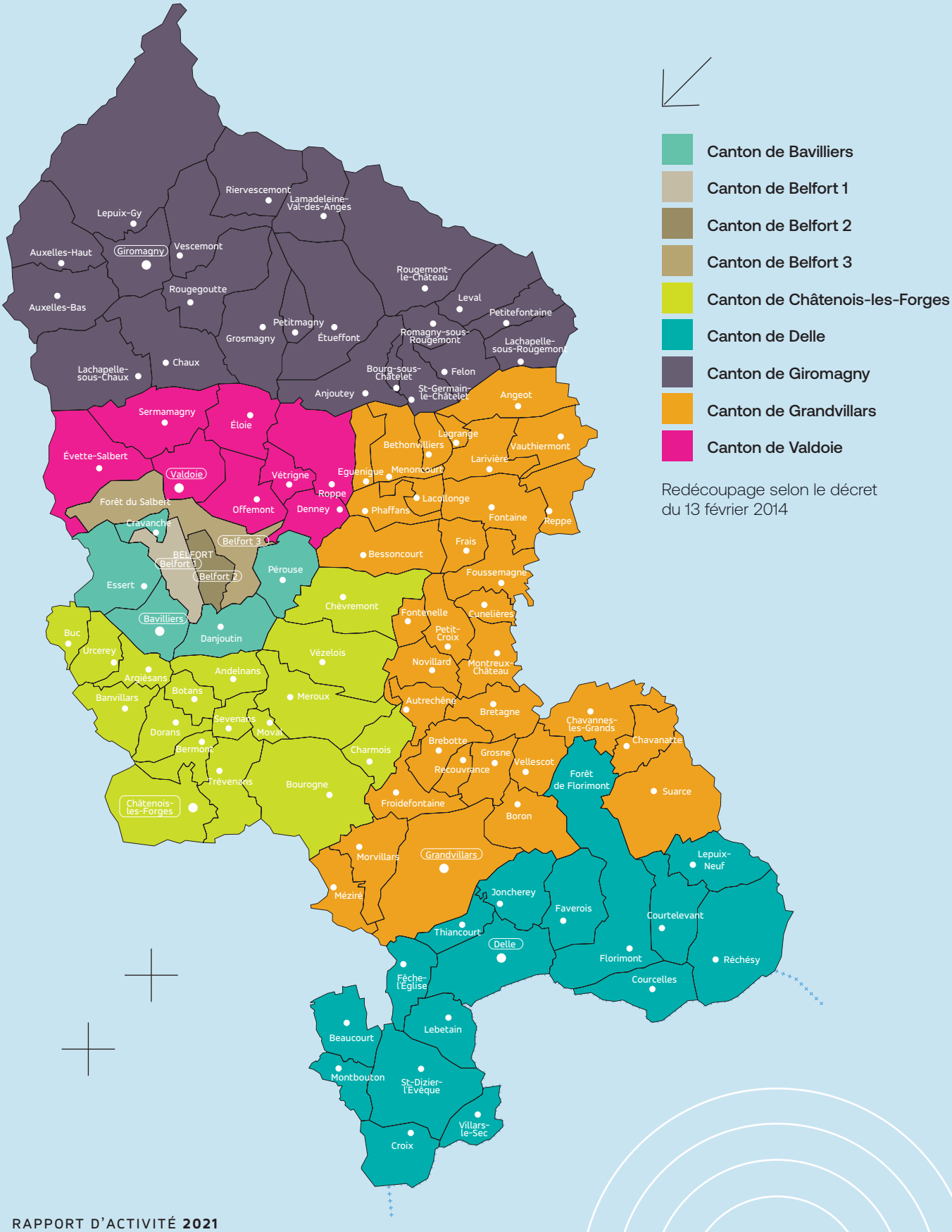

L'organigramme des services en 2021

PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- Chargé de mission
- Mission coopération internationale
- Mission communication interne
- Mission des affaires juridiques et assemblées
- Direction de la maîtrise de l'activité et des risques
- Assistantes

DIRECTEUR DE CABINET

CABINET DU PRÉSIDENT

- Chargés de mission
- Assistantes

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE APPUI ET OPTIMISATION DES MOYENS

Pôle administratif et financier

- Direction des ressources humaines
- Direction des systèmes d'information, de l'innovation et du pilotage
- Direction de la logistique et des achats Imprimerie, documentation
- Direction des archives départementales
- Direction du budget et des finances
- Mission de la commande publique et des marchés
- Direction déléguée à la stratégie numérique

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Pôle administratif et financier

- Direction de l'agriculture, de l'environnement, du risque et du développement durable
- Direction des routes, de la mobilité et des réseaux
- Direction des constructions et de l'entretien patrimonial
- Direction de l'aménagement, du développement et des partenariats territoriaux

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOLIDARITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Pôle administratif et financier

- Direction des actions de santé, PMI et prévention
- Direction de l'enfance, de la famille et de la parentalité
- Direction de l'insertion
- Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la culture, du sport et de la vie associative
- Direction territoriale des solidarités
- Direction de l'autonomie et de la compensation (pers. âgées et handicapées)
  - Maison départementale des personnes handicapées

CAP 2028

Des ambitions fortes pour notre Territoire

AUX CÔTÉS DE L'ENSEMBLE DES TERRIFORTAINS
À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

L'ACTION SOCIALE DANS LA PROXIMITÉ

- Consolider l'implantation dans les territoires des services de l'action sociale, et offrir un accueil immédiat dans la proximité aux usagers.

Afin d'améliorer la qualité des services, certains locaux d'accueil du public ont été réaménagés, des permanences PMI (protection maternelle et infantile) supplémentaires ont été créées. La collaboration avec les acteurs communaux de l'action sociale (et avec l'ensemble des partenaires investis localement) se poursuit également pour répondre au mieux aux problématiques des habitants.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LE SOUTIEN AUX PARENTS

- Créer une maison de l'enfance, de la famille, de la parentalité et de l'adoption lieu d'écoute, de conseils et d'accompagnement ouvert aux parents et aux professionnels.
- Conforter les métiers de l'enfance et de la petite enfance (assistants maternels et familiaux) en offrant des lieux d'échange, de partage des bonnes pratiques, de formation...
- Promouvoir le métier d'assistant familial pour privilégier l'accueil des enfants placés dans un cadre familial. Un plan d'attractivité de la profession sera mis en place pour susciter de nouvelles vocations.
- Prévenir les ruptures de parcours pour les jeunes confiés, y compris pour les enfants souffrant de vulnérabilités multiples.

Diverses actions sont déployées sur le champ de la prévention, pour une détection précoce des difficultés. Le Département souhaite aussi étoffer son réseau de parrains et marraines et invite les habitants qui le souhaitent à partager du temps, à leur convenance, avec les enfants placés.

LA MOBILISATION POUR LE RETOUR À L'EMPLOI

- Créer un Service public de l'insertion et de l'emploi en proposant un guichet unique en partenariat avec l'ensemble des acteurs mobilisés pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté.
- Développer le dispositif « TREMPLIN POUR L'EMPLOI » en favorisant les recrutements d'apprentis, de services civiques et de contrats aidés en entreprises, au sein des collectivités ou des associations. Le Département a lui même procédé à de nombreux recrutements en interne de ces publics cibles.

Parrainage 90, Empli'tude, emplois90.fr sont quelques unes des solutions déjà mises en place sur le Territoire. Elles seront poursuivies, tout comme les partenariats noués avec les entreprises, ou les chantiers d'insertion et éducatifs pour les jeunes.

LE LOGEMENT ADAPTÉ AUX ÉTAPES DE LA VIE

- Accompagner les Terrifortains dans leur parcours résidentiel par un soutien aux primo-accédants.
- Soutenir les propriétaires modestes et très modestes pour réduire leurs factures énergétiques.

Le Département s'engage aussi dans les programmes de renouvellement urbain dans les quartiers de l'Arsot à Offemont et des Résidences à Belfort. Parallèlement, il accélère son soutien à l'adaptation des logements pour répondre au vieillissement de la population.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Accompagner les familles dans l'acceptation de la situation de handicap et apporter des réponses adaptées aux situations complexes.
- Mettre en place des équipes mobiles formées à la prise en charge de troubles psychiques.
- Préparer l'accueil des personnes handicapées vieillissantes.
- Offrir des perspectives d'hébergement adaptées pour des personnes en situation de handicap dont les parents entrent dans le grand âge.

Le Département a été le premier à entrer dans une démarche « 100% inclusif » des personnes en situation de handicap. Elle encourage l'accompagnement des situations complexes, le développement du label « Tourisme et handicap », la création d'habitats inclusifs et le soutien aux projets d'insertion professionnelle portés par les associations. Des projets innovants sont également soutenus, comme l'ouverture prochaine d'une section musicale au Conservatoire.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES DU MAINTIEN À DOMICILE À L'HÉBERGEMENT

- Promouvoir la Maison de l'autonomie lieu d'écoute, de conseil et d'orientation.
- Favoriser les activités intergénérationnelles pour lutter contre l'isolement de nos aînés et leur permettre de partager leur expérience avec les jeunes.
- Faciliter le maintien d'une vie sociale par la création d'un pass loisirs.
- Favoriser le maintien à domicile et offrir des alternatives à l'Ehpad lorsque le souhait de la personne est de rester dans son lieu d'habitation.
- Poursuivre le développement de l'aide aux aidants et offrir des solutions de répit.
- Accompagner les services d'aide à domicile dans leur démarche de professionnalisation tant sur la qualification que sur la valorisation des métiers.

Soucieux d'apporter la meilleure prise en charge possible à ses aînés, le Département s'engage aussi bien dans le maintien à domicile en soutenant le réaménagement des logements, que la création d'habitats adaptés à la perte d'autonomie et la réhabilitation des EHPAD. En subventionnant leurs travaux, il permet notamment de réduire le reste à charge pour les résidents et leurs familles.

PRIORITÉ DONNÉE AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

- Rénover les collèges et les gymnases pour répondre notamment aux enjeux énergétiques et offrir un cadre d'apprentissage moderne et sécurisé.
- Renouveler les infrastructures informatiques afin de rendre possible les usages numériques innovants.
- Offrir une restauration scolaire accessible à tous, en favorisant les circuits courts et l'agriculture biologique, en s'appuyant sur AGRILOCAL.
- Développer l'intégration des nouveaux collégiens et multiplier les actions de découverte des métiers en fin de collège.
- Consolider les partenariats avec l'université et les grandes écoles pour moderniser leurs équipements et soutenir la vie étudiante.

La collectivité intervient à tous niveaux pour renforcer son cadre éducatif, que ce soit sur les équipements, les infrastructures ou le cadre de vie. Son panel d'actions va de la prévention du décrochage scolaire, jusqu'aux actions citoyennes dans le cadre du Conseil Départemental des Jeunes. Elle soutient également le développement de l'offre d'enseignement, avec notamment le projet de création d'une section sportive golf au collège de Rougemont-le-Château.

LE SPORT ET LA JEUNESSE SUR LE PODIUM

- Soutenir les communes dans la création et la rénovation d'équipements sportifs.
- Développer la pratique sportive dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 » et les loisirs de pleine nature ou de bien-être.
- Soutenir les associations dans leur fonctionnement et leurs investissements au travers d'un plan de relance de la vie associative.
- Créer un contrat Jeunes Talents à destination des sportifs prometteurs, prévoyant le versement d'une aide annuelle pour les accompagner dans leur progression dans le haut niveau

Le Département encourage toutes les initiatives sportives et accompagne la professionnalisation de l'encadrement dans les clubs. L'organisation d'un événement annuel de promotion du sport et du handisport est également en réflexion avec le Comité départemental olympique et sportif (CDOS).

L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Créer une nouvelle médiathèque départementale et conforter le réseau des médiathèques et bibliothèques communales et intercommunales.
- Créer un nouveau bâtiment d'archives mutualisé avec la Ville de Belfort pour développer, favoriser les fonds et les rendre plus accessibles.
- Soutenir et proposer des événements populaires accessibles à tous.
- Soutenir les évènements majeurs qui participent à l'attractivité et au rayonnement du territoire : Eurockéennes FIMU, Centenaire.
- Créer un pass loisirs permettant aux terrifortains d'accéder plus facilement à la culture et aux loisirs.

L'animation du Territoire participe au cadre de vie. La collectivité en fait ici un enjeu phare, en soutenant et proposant des événements populaires accessibles à tous, mais aussi en facilitant l'accès à l'éducation artistique et culturelle aux publics les plus éloignés.

LA COHÉSION TERRITORIALE AU CŒUR DE L'ACTION DU DÉPARTEMENT

LES RICHESSES DU VIVIER ASSOCIATIF

- Créer un plan ambitieux de relance de la vie associative au bénéfice de tous, dans le respect d'une charte de la laïcité pour l'attribution des aides départementales.
- Soutenir la professionnalisation des dirigeants.
- Créer un vivier de volontaires bénévoles pour soutenir la vie associative.

Le Territoire de Belfort dispose d'un tissu associatif dense et dynamique de près de 500 associations fortement soutenues par le Département au titre de la culture dans toute sa diversité et sa richesse, du sport avec 24 comités départementaux sportifs et des clubs offrant un large panel d'activités, de centres socio-culturels ou d'associations de loisirs, de 3e âge

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE INSCRIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Inscrire le développement durable et la protection du patrimoine dans l'ensemble de nos politiques publiques ainsi que dans la gestion des équipements départementaux.
- Assurer l'accès au numérique sur tout le territoire par l'achèvement de la couverture haut débit.
- Renforcer le soutien aux communes et aux établissements publics pour la réalisation de leurs projets d'équipements de proximité.
- Accompagner les communes dans leurs projets de sécurisation de traversée de village, notamment les communes riveraines de l'Aéroparc.
- Porter les projets de développement des sites majeurs qui concourent au rayonnement du territoire (Malsaucy, Ballon d'Alsace...).

La qualité du cadre de vie des habitants repose sur ses équipements de proximité. Les aides aux communes seront donc accrues pour faciliter la réalisation de leurs projets, et élargies aux établissements publics.

AGIR POUR LA QUALITÉ DE VIE ET L'ATTRACTIVITÉ

LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE LOCALE

- Accompagner les politiques en faveur d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement qui contribue à la qualité du cadre de vie.
- Créer une ferme départementale avec des ateliers de transformation du lait, la valorisation et la vente de produits locaux et des visites pédagogiques.
- Encourager les initiatives qui favorisent les circuits courts et les produits issus de l'agriculture biologique.
- Soutenir le développement des filières agricoles (notamment apicole).
- Accompagner les communes dans leurs projets de boisement pour recourir à des essences peu sensibles aux réchauffement climatique « Parcelles d'Avenir ».
- Lutter contre l'érosion des sols et les ruissellements en soutenant une agriculture optimisée et responsable (intercultures).

Le Département s'est engagé dans un programme agricole visant à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité.

LES SITES EMBLÉMATIQUES QUI CONCOURENT À VALORISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Développer au Ballon d'Alsace une offre de loisirs quatre saisons.
- Créer sur le site des Sapins des hébergements touristiques à faible empreinte environnementale.
- Rénover l'auberge du Ballon pour compléter l'offre de restauration et d'hébergement.
- Favoriser les mobilités douces à l'échelle du massif, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges.
- Bâtir un projet de développement du site du Malsaucy conciliant les activités de pleine nature et la préservation de l'environnement.
- Créer une maison du développement durable et de la promotion touristique.
- Rénover la base nautique et la base de loisirs du Malsaucy.

Le riche patrimoine touristique du Département ouvre de nombreuses possibilités. La collectivité travaille ainsi au développement de nouvelles boucles et circuits de découverte de randonnées (équestres, cyclables), à l'accroissement du tourisme de pêche et du tourisme fluvestre et à la valorisation du site de l'Aérodrome de Chaux. Elle veille également à la qualité de son offre de loisirs en milieu urbain comme au Parc de la Douce, autour de la rénovation des aires de jeux et des équipements des jardins familiaux.

LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Agir pour préserver la biodiversité et œuvrer pour la reconquête de la qualité des écosystèmes aquatiques.
- Gérer les ouvrages d'écrêtement des crues pour la protection des populations.

Une nouvelle opération, baptisée « Une naissance, un arbre », sera proposée à tous les jeunes parents en partenariat avec les associations locales, pour favoriser la plantation d'arbres fruitiers.

LES DÉPLACEMENTS FAVORISÉS PAR UN RÉSEAU QUALITATIF ET SÉCURISÉ

- Développer le réseau cyclable départemental et les offres de services associés en partenariat avec les communes et intercommunalités.
- Soutenir la mise à 2 x 2 voies de la RN 19 d'Héricourt jusqu'à l'échangeur de Sevenans.
- Entretenir et renforcer la sécurité du réseau routier départemental (déflecteur anti gibier, barrières sécurité motards) et de ses ouvrages d'arts.
- Accompagner le développement de l'Aéroparc par le prolongement Nord et Sud de la RD 60.

Après l'achèvement de l'axe Nord Sud, le Département souhaite développer les liaisons cyclables transversales en connexion avec les départements voisins et la Suisse.

L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS PAR LE NUMÉRIQUE

- Créer un portail internet tourné vers les citoyens pour faire évoluer nos outils afin de mieux répondre aux besoins et attentes de nos publics cibles (portail par type d'usager).

Permettre à chaque usager de trouver facilement l'information qu'il recherche, et mettre à sa disposition des formulaires en ligne intuitifs et bien documentés, tels sont les deux principaux objectifs recherchés par la démarche de modernisation numérique relevant de « l'e-administration ».

Protéger les plus fragiles

Introduction globale : la solidarité à tous les étages de la vie

L'action sociale est au cœur des compétences des Conseils départementaux. Les politiques sociales représentent près de 55% des dépenses de fonctionnement, afin d'accompagner et soutenir les populations les plus fragiles. Le contexte de crise sanitaire qui s'est poursuivi en 2021 a renforcé encore les besoins. En 2021, le Département a alloué 82 millions € au budget de fonctionnement de la Solidarité.

Trois projets ont particulièrement nourri l'attention de la collectivité.

La lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'est poursuivie en 2021, pour contribuer à garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Dans le Territoire de Belfort, plusieurs actions socles ont été reconduites, notamment :

- Prévenir toute sortie sèche pour les jeunes sortant du dispositif de l'aide sociale à l'enfance (ASE) à leurs 18 ans ;
- Mettre l'accent sur l'insertion des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ;
- Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles, en particulier en généralisant les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et de référent de parcours.

Par ailleurs, des actions à l'initiative du Département, ont été menées :

- L'accompagnement des entreprises et de l'emploi avec la création d'une plateforme digitale dédiée et la création d'un poste de charge de relations entreprises ;
- Le suivi médical des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ;
- La prévention des expulsions locatives ;
- La mise en place d'une coordination de parcours pour les jeunes en sortie de l'aide sociale à l'enfance.

Le programme global représente pour 2021 1,32 million €, avec une contribution de 350 000 € de l'Etat.

Le pacte Enfance

Le 30 octobre 2021, le Département a signé le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, pour la période 2021 à 2023. Il relève de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Il s'articule autour d'un contrat

signé entre le Département, l'Etat et l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de quatre engagements phares :

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir les droits ;
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

En 2021, près de 2 millions € ont été consacrés à ce programme, dont plus de 1,5 million € par le Département. L'Etat a participé à hauteur de 553 000 €.

La tarification des établissements médico-sociaux

Le Département accompagne les établissements médico-sociaux, dans leurs missions : prise en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et de protection de l'enfance.

Les dotations versées sont calculées pour tenir compte à la fois de la qualité de prise en charge, mais aussi des contraintes budgétaires réelles qui s'imposent à la collectivité.

Le budget global consacré aux dotations aux établissements est de près de 20 millions € en 2021. En tenant compte de l'impact sur l'Aide sociale, il s'établit à 25 millions €.

Accompagner les publics par une action sociale de proximité (ESD)

Les services sociaux du Département sont implantés au plus près des Terrifortains pour décliner de manière opérationnelle les politiques sociales relevant de l'enfance, de la famille, de la protection maternelle et infantile, de l'insertion sociale et professionnelle, du logement et de la prévention spécialisée.

2021, année d'adaptation des dispositifs

Les Espaces des Solidarités Départementales (ESD) ont été confrontés à l'impact social et économique de la crise sanitaire sur les Terrifortains.
Le Département a expérimenté une évolution du dispositif des différentes aides financières mises en œuvre dans les ESD par un accès à un public plus large, avec des aides réévaluées.
Au terme de l'expérimentation de 8 mois, le bilan est largement positif. 353 demandes d'aides supplémentaires ont été instruites au titre de nos propres dispositifs comparativement aux mêmes mois de l'année précédente. Davantage de personnes ont pu être aidées. Le nouveau barème correspond ainsi mieux aux besoins de la population et son niveau de ressources.

La proximité comme atout majeur

Fort de ses 4 Espaces des Solidarités Départementales (ESD) et de ses 3 antennes, le Département bénéficie d'un ancrage géographique solide et bien identifié. Ainsi, plus de 45 200 contacts ont été pris avec les ESD en 2021.
Pour autant, la crise sanitaire a eu un impact significatif sur le mode d'entrée en relation avec les services. Certaines pratiques se sont renforcées, comme le recours aux appels téléphoniques, et d'autres se sont beaucoup développées comme le courrier et le courriel.
Ces pratiques représentent presque 75 % des contacts avec les ESD en 2021. On constate que les venues dans les ESD sont souvent liées aux situations les plus complexes ou les plus urgentes en matière financière, administrative ou en protection de l'enfance.

Les ESD comme fer de lance de l'accompagnement

Le suivi social proposé dans les ESD est un outil personnalisé qui vise à résoudre une difficulté ponctuelle ou plus structurelle. L'aide financière n'est pas une réponse unique mais elle est un levier important dans l'amélioration ou la résolution des situations. Pour cela, les travailleurs sociaux ont instruit 7 752 dossiers de demande d'aide, contre 7 439 en 2021. Ces chiffres incluent les instructions des dispositifs financiers du Département, mais également ceux de nos partenaires.
Ces aides peuvent s'inscrire dans un besoin d'accompagnement budgétaire accru afin de préserver ou revenir à un équilibre. 319 accompagnements spécifiques ont été mis en place en 2021.

Le Département aux côtés des publics vulnérables

Mission centrale du Département, la protection de l'enfance constitue une part importante de l'activité des services en direction des enfants et de leurs familles. Les

ESD ont eu à traiter 919 informations préoccupantes en 2021. Indépendamment des rendez-vous en ESD ou des visites à domicile, 914 contacts avec les ESD concernaient la protection de l'enfance.
Par ailleurs, l'action du Département en direction des publics fragiles ou victimes trouve une autre déclinaison opérationnelle par le biais de son intervenant social en commissariat et gendarmerie. Il est le trait d'union entre les forces de l'ordre et les ESD. Son intervention rapide et son évaluation a permis d'assurer la réorientation de 332 victimes.

Les chiffres clés : Focus sur les usagers des ESD

Couple avec enfant(s)	21,83%
Couple sans enfant	8,42%
Isolé	40,74%
Famille monoparentale	29,01%
Somme :	**100,00%**

Soutenir la petite enfance et la famille

Le Département déploie des compétences en ce qui concerne la santé, la petite enfance et la famille. Il agit dans le domaine de la prévention primaire : prévenir, repérer et dépister la pathologie avant qu'elle ne survienne et la prendre en charge le plus précocement possible. La PMI s'adresse à tous dans le cadre d'un universalisme proportionné lui permettant d'être particulièrement présent auprès des personnes les plus vulnérables.

La Planification familiale : un nouvel agrément « espace de vie affective, relationnelle et sexuelle » (EVARS)

En 2021, le Centre de planification (situé au Centre de Prévention Simone Veil) a obtenu l'agrément « espace de vie affective, relationnelle et sexuelle » (EVARS), délivré par l'Etat, en raison de son engagement, de ses missions et de son activité : prise en charge des grossesses non désirées, consultations médicales, prescription de contraceptifs, test de grossesse et IVG médicamenteuses...

C'est dans ce cadre que les professionnels du Centre informent, accompagnent et éduquent sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle en contribuant au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre. Débutée en 2020 et déployée en 2021, pour les personnes majeures, la réalisation des IVG médicamenteuses de moins de 9 semaines est possible grâce à la signature d'une convention avec l'Hôpital Nord Franche Comté (211 entretiens pré-IVG, 33 demandes d'IVG reçues dont 14 prises en charge par le centre).

La santé de la mère et de l'enfant de 0 à 6 ans

Le Département développe des actions ciblées permettant l'accès aux soins pour les familles et enfants jusqu'à 6 ans :

- Les femmes enceintes peuvent bénéficier d'un accompagnement tout au long de leur grossesse par des sages-femmes de PMI.
- Des consultations médicales sont assurées au plus près des familles dans chacun des ESD (3236 consultations en 2021).
- Des visites à domicile sont proposées par les puéricultrices dès la maternité et le retour au domicile du nouveau-né.
- En complémentarité, des actions collectives de soutien à la parentalité sont réalisées.

Afin de développer les dispositifs d'"aller vers", ce qui constituait une préconisation du rapport des 1000 premiers jours, une contractualisation a été signée en 2021 dans le cadre du Pacte Enfance. Cette convention est tripartite entre le préfet, l'ARS et le Département dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Parmi les objectifs fondamentaux de cette contractualisation, on retrouve l'engagement d'agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles (notamment en augmentant le nombre d'entretiens prénataux précoces, en confortant les bilans de santé en école maternelle et en renforçant les visites à domicile).

Schéma départemental des services aux familles (SDSF)

Le SDSF a été élaboré en concertation avec les organismes et institutions concernés par les politiques familiales et principalement porté par la caisse d'allocations familiales (CAF). Il permet de poursuivre la dynamique partenariale entre les acteurs intervenant dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

Par son renouvellement en 2021, le Département fortement associé à la démarche, garant de la qualité de l'accueil du jeune enfant, a souhaité mettre un accent particulier sur la professionnalisation des assistants maternels ainsi que le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et la réduction des inégalités territoriales.

Des actions innovantes pour le suivi psychologique et la psychomotricité

Des difficultés psychologiques peuvent être repérées au cours des consultations médicales, directement chez l'enfant ou indirectement par le mal-être du(des) parent(s). La plupart de ces familles n'ont pas les moyens (psychiques ou matériels) d'engager un suivi psychologique.

Pour répondre à ce besoin, depuis novembre 2021, le Département propose aux enfants de moins de 6 ans (orientés par les médecins de PMI) un suivi psychologique lors de séances qui se déroulent au Centre de prévention. Lorsque des retards des acquisitions ou des troubles du neurodéveloppement sont dépistés au cours des consultations médicales de PMI, un bilan en psychomotricité peut être proposé. Ce bilan a lieu au cours de consultations spécifiques pluridisciplinaires (psychomotricien, infirmière, puériculture, médecin de PMI).

Les chiffres clés 2021 :

-1265 naissances + 3 sous le secret
-1438 visites à domicile de suivi de nourrissons
-1049 visites à domicile de suivi de grossesse
-1326 bilans de santé en école maternelle
-890 assistants maternels
-625 consultations de contraception
-474 consultations d'ophtalmologie

Protection de l'enfance : agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant

En qualité de chef de file, le Département assure des missions obligatoires de prévention et de protection des mineurs et des jeunes majeurs confiés.
L'intérêt supérieur de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs guident la politique départementale.

Un soutien éducatif

Le Département engage toutes actions qui tendent à soutenir la parentalité pour prévenir la dégradation des situations. Cette aide éducative s'adapte à la singularité de la situation de chaque enfant. Elle s'organise avec l'appui des interventions des techniciens en Intervention Sociale et s'adresse aux familles en difficultés parentales et/ou éducatives. En 2021, 719 enfants ont été suivis dans leur contexte de vie
Le département propose également aux familles un recours à la médiation familiale afin d'apaiser les conflits familiaux. Les aides financières permettent pareillement de soutenir la parentalité dans ses aspects les plus pragmatiques et quotidiens ; 2 275 familles ont ainsi été soutenues en 2021.

L'insertion des jeunes confiés malgré la complexité

Le Département est fortement engagé dans l'insertion des jeunes confiés en élaborant des projets d'accès à l'autonomie pour les préparer à vivre seuls avec une finalité d'emploi.
La collectivité terrifortaine fait face à des suivis éducatifs de plus en plus complexes qui sont à la frontière des champs de compétences de l'aide sociale à l'enfance, du médico-social et du sanitaire.
Dans ce cadre, le Département mobilise des accompagnements spécifiques avec un encadrement pluridisciplinaire renforcé en engageant un partenariat avec des associations spécialisées et expérimentées dans l'accompagnement des jeunes de 12 à 21 ans.

L'évolution du statut des enfants confiés

Le Département souhaite prévenir les parcours longs en protection de l'enfance en examinant la possibilité de faire évoluer le statut de l'enfant confié dans son intérêt supérieur.
Ainsi, la CESSEC (Commission d'Évaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés) a été mise en place en juillet 2021 afin d'examiner la situation des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance en risque de délaissement parental : 5 commissions se sont réunies et 11 situations ont ainsi été étudiées.
Ce cadre juridique contraint à une évaluation régulière de la situation de l'enfant sous tous ses aspects et mène à une réflexion sur la nature, le contenu et les effets de l'accompagnement.

Le parrainage

L'enjeu du parrainage est de tisser un réseau de solidarité autour de l'enfant pour lui permettre de s'ouvrir sur le monde et de lui préparer un avenir.

Il s'agit d'une démarche de volontariat partagé entre parents/enfants et parrains/marraines, basée sur un engagement bénévole qui s'inscrit dans la durée.
Le parrainage se définit comme une relation privilégiée basée sur la confiance. Il apporte à l'enfant un soutien, une présence, un accompagnement dans son éducation et son développement à travers des liens affectifs qui se créent.
Ainsi, cette pratique est complémentaire à un accueil en protection de l'enfance mais elle s'inscrit également dans l'avenir, y compris après une fin de placement.
Le parrainage permet à l'enfant de s'évader de la vie collective et de mieux supporter la souffrance issue de la séparation ~~d'~~avec ses parents. Il contribue à l'égalité des chances notamment pour les enfants ayant un long parcours en protection de l'enfance.
Aujourd'hui, le Département mène ce projet en parallèle de ses missions spécifiques en protection de l'enfance avec la volonté de développer ce mode d'accueil. En 2021, 5 enfants ont été parrainés par trois familles.

Les chiffres clés 2021 :

-3 réunions d'informations sur le métier d'assistant familial
-5 réunions d'informations relatives à l'adoption
-1 journée de formation sur la parentalité à destination des professionnels
-141 séjours été proposés aux enfants confiés

Accompagner les personnes âgées

Favoriser la prévention de la perte d'autonomie et permettre à tous de choisir comment et où il veut vieillir constitue l'ambition de la Collectivité. C'est en ce sens que le Département soutient des actions de prévention, accompagne les personnes âgées et leurs proches à trouver les solutions répondant à leurs besoins.

La prévention

Parce que pour bien vieillir, il convient aussi de prendre soin de soi, le Département soutient des actions de prévention de la perte d'autonomie. En 2021, 64 actions déclinées en plusieurs ateliers collectifs se sont déroulées sur l'ensemble du Territoire de Belfort. Ces séances avaient pour vocation de sensibiliser les bénéficiaires sur la qualité du sommeil, l'équilibre, l'alimentation, la prévention routière et de faciliter le lien social.

Evaluer la perte d'autonomie et accompagner les aidants

L'une des missions du Département est de permettre aux personnes âgées dépendantes de bénéficier d'aides à domicile pour réaliser les actes de la vie quotidienne. La prestation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a pour objectif de financer le plan d'aide.

Les services du Département se mobilisent quotidiennement pour assurer des évaluations individuelles et personnalisées, destinées à répondre aux besoins de la personne âgée. Cette analyse permet d'identifier le degré de dépendance de la personne en tenant compte de son environnement social et familial.

En 2021, 2511 dossiers ont ainsi été traités afin de mettre en place ou réadapter un plan d'aide à domicile.

La collectivité a ainsi consacré plus de 10,2 millions € pour la prise en charge à domicile de 2750 bénéficiaires et 5,7 millions € pour financer les besoins des personnes résidant en établissements.

Le Département porte également un dispositif de soutien psychologique destiné à des personnes âgées à domicile : Domicile Ecoute Séniors. Ce service propose un suivi à court terme pour une difficulté identifiée. Il est gratuit, et peut aller jusqu'à 10 séances. En 2021, 70 personnes ont bénéficié de ce dispositif (52 en 2020). 321 entretiens ont été réalisés.

Permettre à chacun de choisir son lieu d'hébergement

Parce que le maintien à domicile n'est pas toujours possible ou souhaité, le Département permet aux personnes disposant de ressources insuffisantes, d'être accueillies dans l'un des établissements pour personnes âgées du département.

Cette aide sociale à l'hébergement est attribuée à toute personne dont les ressources ne permettent pas de financer le coût de son accueil. En 2021, 272 personnes ont bénéficié de ce soutien pour un budget de 4.321 millions €.

Enfin, le Département soutient des actions destinées à offrir aux personnes différents types d'habitats adaptés à leurs besoins.

Le Département assure une politique d'adaptation des logements et propose, à travers cette ambition, l'intervention de ses ergothérapeutes. Mais la collectivité favorise aussi d'autres formes d'accueil par l'accompagnement des résidences autonomies (4 établissements sur le Territoire de Belfort) ou encore de l'accueil familial pour personnes âgées et handicapées. 36 places d'accueil familial sont présentes en 2021 dans le Territoire de Belfort.

Ces dispositifs préfigurent ainsi le déploiement d'habitats alternatifs.

Les chiffres clés 2021 :

-319 000 € dédiés aux 64 actions de prévention à la perte d'autonomie ;
-2 750 bénéficiaires de l'APA à domicile ;
-15 926 000 € dédiés aux allocations personnalisées à l'autonomie (APA).

Être aux côtés des personnes en situation de handicap

Informer, orienter, évaluer et accompagner, telle est l'ambition du Département pour être aux côtés des personnes handicapées.

Un guichet unique pour informer et orienter

Pour ce faire, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) constitue un guichet unique d'accueil pour les personnes handicapées et leurs familles.

Un accueil de 1er niveau permet une prise en charge des demandes simples, et un accueil expert de 2ème niveau gère les rendez-vous, les demandes complexes ainsi que les appels téléphoniques.

En 2021, 5737 personnes ont été accueillies à l'accueil physique de la MDPH, soit une augmentation de plus de 15% par rapport à 2020. La MDPH est également accessible par téléphone (4461 appels reçus en 2021), et de plus en plus d'usagers privilégient la communication par courriel.

Un espace numérique ouvert et accessible à tous, encadré par un référent multimédia, est également à disposition du public afin de lui permettre d'accéder et de s'initier aux outils liés au numérique, ainsi que d'être accompagné dans les démarches en ligne si besoin.

Des équipes pluridisciplinaires pour accompagner les plus fragiles

La MDPH accompagne les personnes handicapées et leurs familles dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution. Elle assure la cohérence des parcours individuels. A partir du projet de vie et des demandes formulées par les personnes handicapées, la MDPH met en place et organise les équipes pluridisciplinaires chargées d'évaluer les besoins des personnes et de leur proposer un plan personnalisé de compensation du handicap.

La prestation de compensation du handicap (PCH)

La PCH est délivrée aux personnes dont le handicap nécessite d'être compensé par une aide (humaine, technique, adaptation logement ou véhicule). Le droit à compensation ne peut être ouvert sans une évaluation globale de la situation du demandeur, afin qu'il soit ajusté à ses besoins en prenant en compte son projet de vie et le contexte dans lequel il évolue.

L'équipe médico-sociale encadrée par le responsable du pôle compensation est composée de 3 assistantes sociales et 2 ergothérapeutes. Cette équipe réalise un travail à domicile afin d'évaluer la personne dans son environnement habituel. Lorsque le besoin concerne à la fois de l'aide humaine et technique/logement, l'évaluation est réalisée en binôme assistante sociale / ergothérapeute.

L'équipe a réalisé 465 interventions dans le cadre des demandes PCH et 179 dans le cadre du suivi. Il y a eu 464 visites à domicile mais aussi 81 entretiens au bureau ou par téléphone.

Des ergothérapeutes au service des évaluations

Leur travail garantit la qualité de l'évaluation en matière d'adaptation de logement et d'aides techniques. Il permet d'apporter des réponses équitables, adaptées à chaque situation, et indépendantes de toute pression que pourrait induire un fonctionnement par sous-traitance à des prestataires extérieurs. Ce choix terrifortain permet d'allier l'intérêt de l'usager et la bonne gestion des aides publiques.

Une activité toujours très dense

En 2021, la MDPH a réceptionné 3585 dossiers-demandes contre 3383 en 2020, soit une évolution de près de 6% en un an. La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a délivré 8702 décisions individuelles et évité les ruptures de droits.

Pour la PCH, 576 usagers ont fait l'objet d'une décision. La CDAPH a accordé 664 éléments de PCH et rejeté 328 dossiers.

Les délais de traitement sont stables à 3,4 mois.

Les chiffres clés en 2021 :

-3 585 dossiers-demandes déposés
-8 702 décisions de la CDAPH
-2 311 allocataires Allocation aux adultes handicapés (AAH)
-268 allocataires Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
-738 allocataires Prestation de compensation du handicap (PCH)

Agir en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi

En 2021 et malgré les incertitudes induites par le contexte sanitaire, le Département a poursuivi son engagement vers la population en soutenant de nouvelles actions en faveur de l'insertion professionnelle. Par ailleurs, il a garanti le financement de l'allocation RSA, assuré le pilotage et la coordination des politiques d'insertion sociale et professionnelle.

Un Département mobilisé autour des bénéficiaires du RSA

Au cours de l'année 2021, ce sont plus de 1 000 bénéficiaires du RSA qui ont été contactés en vue d'un accueil, d'une information et d'une évaluation qui ont abouti à une orientation et une mise en parcours d'accompagnement, soit en leur qualité de nouvel entrant (795 bénéficiaires) soit parce qu'ils sont bénéficiaires de longue durée (207).

Des partenariats et des accompagnements diversifiés sont dispensés par le Département, Pôle emploi, le Plan local pour l'insertion et l'emploi et autres acteurs locaux dont les Ateliers Chantiers d'insertion.

Parmi les actions phares engagées, on retiendra notamment que 197 bénéficiaires RSA ont travaillé dans les ateliers chantiers d'insertion en 2021 et 179 personnes dont 107 bénéficiaires du RSA ont été accompagnées au titre de l'accompagnement global Département-Pôle emploi. Ces bénéficiaires sont reçus à la fois par Pôle emploi pour travailler l'insertion professionnelle et par un travailleur social du Département pour identifier au titre de l'insertion sociale si des freins entravent le parcours.

807 655 euros de financement consacrés aux acteurs et dispositifs qui concourent à l'insertion des publics en difficultés, parmi eux : la Maison de l'information sur la formation et l'emploi, l'Ecole de la deuxième chance, la Mission locale.

L'équipe pluridisciplinaire RSA (EPRSA) chargée de donner un avis sur les réorientations et les sanctions a étudié 452 dossiers en 2021.

Des dispositifs innovants en 2021

**** La garantie d'activité***

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et du pacte territorial d'insertion, le Département a mis en place la garantie d'activité. En 2021, 174 bénéficiaires du RSA depuis plus de 3 ans ont été contactés pour une évaluation et plus de 40 personnes ont bénéficié d'un d'accompagnement intensif.

**** La plateforme emplois90***

Une chargée de relation entreprise au sein du Département anime la plateforme « emplois90 », le « parrainage 90 », et fait le lien avec les conseillers du Département chargés de l'accueil, de l'évaluation et de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA.

**** Le dispositif « Tremplin pour l'emploi, une opportunité pour l'avenir ! »***

Le dispositif a été officiellement présenté le 15 avril 2021 dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM), relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle. Il fixe les engagements du Territoire de Belfort et de l'Etat (Préfecture du Territoire de Belfort) pour les Parcours Emploi Compétences (PEC) et les Contrats Initiative Emploi (CIE).

Le Département, pour ses propres besoins, s'engage en ouvrant 70 contrats (750 000 euros) :

Objectifs fixés	Situation au 31 décembre 2021
Apprentis : 25 apprentis dont 10 en restauration collective pour les collèges du Département	26 personnes recrutées
Parcours Emploi Compétences (PEC) : 25 pour le Département	49 personnes recrutées
Service Civique : 20 jeunes en mission de médiation dans les collèges du Département	Action reportée par manque de candidats

Il a encouragé, dans le même temps, les partenaires (collectivités, associations, entreprises…) à se mobiliser pour l'emploi en contribuant à la création de 125 nouveaux contrats (900 000 euros) :

Objectifs	Situation au 31 décembre 2021
Parcours Emploi Compétences (PEC) pour le secteur non marchand : 25 contrats	36 contrats
Contrat Initiative Emploi (CIE) pour le secteur marchand : 100 contrats. Versement d'une aide de 7 500 euros pour un contrat de 12 mois (ou CDI) de 30 heures hebdomadaires.	9 CIE (la période marquée par la crise sanitaire a pu freiner les entreprises à se saisir de ce dispositif malgré les aides investies par les financeurs).

<u>L'accès aux droits</u>

Le Département assure et finance l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) pour les foyers qui n'ont pas de revenu ou qui ont des revenus insuffisants.

La collectivité examine les situations complexes, les indus, les demandes de remises, les recours…. L'évaluation des ressources des travailleurs indépendants est également de sa compétence.

En 2021, cela s'est traduit par :

- 340 dossiers dont 66 concernant des travailleurs indépendants ainsi que 27 concernant des demandes RSA de ressortissants européens ou suisses ont été traités ;
- 108 demandes de remises d'indu RSA et 24 contestations ont été étudiées ;
- 76 situations examinées en commission des fraudes et 66 pénalités prononcées dans le cadre de la lutte contre la fraude.

Les chiffres clés 2021 :

- 4 328 ménages bénéficiaires en décembre 2021
- 26,6 millions d'euros consacrés aux versements du RSA

Favoriser l'accès au logement pour tous

La politique du logement mise en place par le Département a pour ambition de favoriser l'accès et le maintien des personnes dans un logement ou un hébergement adapté à leurs besoins et à leurs ressources, et d'apporter des réponses concrètes à la problématique spécifique rencontrée par les ménages défavorisés dans ce domaine.

En faveur de l'accès et du maintien dans le logement

Depuis le 1er janvier 2005, le Fonds de Solidarité Logement (FSL) relève de la seule compétence du Département. Il permet aux personnes en situation de grande précarité d'accéder à un logement, de s'y maintenir et de pouvoir disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et des services de téléphonie fixe.

En 2021, 2 177 demandes d'aides ont été examinées par la commission FSL. En pleine période de crise sanitaire, les dépenses du fonds ont fortement augmenté (120 000 euros) par rapport à 2020, majoritairement sur les demandes des bénéficiaires habituels du fonds. Le Département avait souhaité ouvrir le fonds aux propriétaires, pour le remboursement de leurs prêts : 2 demandes d'aide ont fait l'objet d'un accord de la commission FSL.

Prévenir les expulsions

Afin de renforcer la prévention des expulsions dans le contexte de sortie de la crise sanitaire, le Département s'est mobilisé pour bénéficier d'un poste de chargé de mission spécifique financé par l'Etat. Ce chargé de mission est intégré à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Saône (ADIL 70) et travaille à mi-temps sur le Territoire de Belfort. Les travailleurs sociaux sont restés pleinement mobilisés également pour accompagner les ménages et prévenir les risques d'expulsion en lien avec la Préfecture et le Tribunal.

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions (dite « CCAPEX technique »), co-pilotée par le Département et l'Etat, a permis d'intervenir en amont de l'octroi du concours de la force publique.

L'amélioration de l'habitat

Le Département lutte contre la précarité énergétique et agit en faveur de la qualité de vie des habitants du Territoire de Belfort. Engagé dans le programme « Habiter mieux », il aide les propriétaires occupants ou bailleurs aux revenus modestes à réaliser des travaux de rénovation énergétique, favorisant ainsi les économies d'énergie et l'amélioration des conditions de vie. Le Département soutient également les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et contribue à améliorer les logements dégradés.

Révision du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage (SDAHGV)

Débutée à l'automne 2018 dans le cadre d'un pilotage conjoint avec l'État, la révision du SDAHGV s'est poursuivie en 2019 et 2020. Le nouveau Schéma départemental, couvrant la période 2020 / 2025, a été approuvé en 2021 et propose un programme d'actions territorialisées visant à une meilleure prise en compte des besoins des gens du voyage.

Des groupes de travail se réunissent régulièrement, afin de mettre en œuvre ce programme établi sur la base d'une étude confiée à l'association Gadjé en 2020.

Les chiffres clés 2021 :

-649 543 € versés en faveur des ménages au titre des Fonds de Solidarité Logement
-Plus de 21 000 € ont été versés à 39 ménages sous forme de primes pour le programme Habiter Mieux
-25 119 € consacrés à l'amélioration de l'habitat : principalement en direction d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour requalifier et réhabiliter un quartier bâti (12 300 € pour le secteur Jean Jaurès/Belfort Nord, 8 445 € pour les communes du Sud Territoire et 4 374 € pour celles du Nord du Département)

L’humain au cœur des préoccupations départementales

Accompagner la réussite des collégiens

Le Département a la charge des collèges publics (conformément à l’article 213-2 du code de l’éducation), dont il assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations et le fonctionnement. A ce titre, il veille à l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements (matériels informatiques et logiciels), nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative.

La collectivité garantit dans le même temps l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des collèges, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves.

Soucieuse du bien-être de chacun, elle poursuit son effort au profit des 7212 collégiens du département et des communautés éducatives, pour leur offrir des conditions de travail et d’épanouissement optimales.

Ainsi, le Département assure t-il le bon fonctionnement et l’entretien des 13 collèges publics. Il apporte également un soutien aux 3 collèges privés sous contrat d’association avec l’Etat.

Une autre de ses missions est d’assurer le recrutement et la gestion des agents des collèges publics. Cela vient conforter le rôle attribué aux collectivités locales, depuis la décentralisation de 1982, pour la construction, l’entretien et le fonctionnement des établissements scolaires.

98 agents départementaux, aussi appelés Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d’Enseignement (ATTEE), sont mobilisés au sein des collèges du Territoire de Belfort: chefs de cuisine, seconds de cuisine, agents de maintenance, agents d’accueil, agents polyvalents d’entretien et de restauration. Ces derniers sont gérés par les agences départementales.

Depuis 2017, en application de la loi NOTRe, la Région Bourgogne Franche-Comté est devenue responsable de l'organisation des transports interurbains et scolaires (hors métropole et agglomération). Le transport des élèves en situation de handicap reste, lui, de la compétence du Département.

<u>Des travaux pour renforcer le confort</u>

La rénovation énergétique des collèges est au cœur des préoccupations, avec l’objectif de diminuer la consommation d'énergie de 60% d'ici 2050 ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Les toitures terrasses de la restauration scolaire au collège de Danjoutin et du bâtiment de vie scolaire à Léonard de Vinci ont été rénovées en renforçant l’isolation. En parallèle, des études s’engagent sur l’ensemble des collèges pour définir les travaux permettant d’atteindre les cibles et de les planifier au travers d’un plan pluriannuel d’investissement.

La sécurité des collégiens est également un enjeu ; les collèges Rimbaud, Signoret et Aubrac ont bénéficié des nouveaux systèmes d'alarme différenciée selon la nature des risques (attentats, catastrophe naturelle, risque chimique…)

Une première tranche de rénovation de la cour du collège Saint-Exupéry est menée à Beaucourt, comprenant la création de préaux avec gradins.

Des abris à cycles ont également été installés au collège Mozart, pour favoriser les modes de déplacement doux ; le collège étant desservi par une piste cyclable.

Ouverture d'un internat d'excellence

Les internats d'excellence ont pour objectif d'accueillir des élèves méritants, de milieu modeste et ne disposant pas, dans leurs familles ou leurs quartiers, d'un contexte propice aux études et à l'épanouissement de leur potentiel. Le projet s'attache à proposer une prise en charge exigeante et efficace, pendant les cours et hors temps scolaire (aide à la révision des cours et à la préparation aux devoirs, activités sportives et culturelles, accès aux nouvelles technologies) en créant des liens réels entre les activités de classe et les activités éducatives.

Sensible à ce dispositif, le Département a souhaité accompagner financièrement l'ouverture d'un internat d'excellence au lycée Follereau à la rentrée de septembre 2021 où vingt places ont été réservées pour les collégiens. Pour faciliter l'accès de cet internat d'excellence à tous, le Département a voté plusieurs tarifs modulés en fonction du taux des bourses nationales et finance le delta entre le coût pratiqué par le lycée et le tarif départemental. La collectivité permet ainsi à tous les élèves de bénéficier d'un environnement privilégié pour poursuivre leurs études à moindre coût.

Le Département a par ailleurs doté chaque collégien interne d'une tablette tactile, lui offrant ainsi un outil numérique performant. Dans le cadre de ce dispositif, treize collégiens ont été équipés, ce qui représente la somme de près de 5 643 euros.

Une restauration de qualité accessible à tous

Le Département maintient depuis 5 ans le coût du repas au forfait à hauteur de 3,05 € (pour un coût réel estimé à 7,80 €) et permet ainsi au plus grand nombre de collégiens de bénéficier d'une restauration de qualité.

La tarification solidaire pour les boursiers module ce tarif (1 €, 1,50 € ou 2 €). 55 % des collégiens bénéficient de la restauration scolaire, dont 19 % de boursiers. Cette politique volontariste assure l'équilibre entre la qualité des repas et la contribution de tous en fonction de leurs ressources.

Le recours aux produits locaux, durables et bio reste un objectif majeur. Afin de tendre vers la loi Egalim, les collèges sont invités à utiliser la plateforme Agrilocal qui permet de répondre à l'objectif de 50% de produits durables SICO, dont 20% en bio en volume financier. En 2021, le volume financier total de commandes sur la plateforme Agrilocal a été d'un montant de 83 204 euros, dont 17 173 euros de produits biologiques.

Une aide à l'investissement des collèges privés

Le Département soutient son effort en faveur de tous les collégiens du Territoire de Belfort. Il a ainsi triplé en 3 ans sa participation aux investissements des collèges privés et a contribué à la réalisation de travaux relatifs à la sécurité et à l'accessibilité des bâtiments ou encore à l'acquisition d'équipements dont des matériels informatiques.

Une action diversifiée

La base nautique du Malsaucy accueille toute l'année des classes de collégiens pour des séjours sportifs à dominante terrestre ou nautique. En 2021, ce ne sont pas moins de 1074 collégiens qui ont pu bénéficier des installations de la base nautique.

Avec un investissement de près de 300 000 euros par an, le développement du numérique est un axe majeur d'intervention dans les collèges. Cependant le réseau obsolète ne permet pas d'atteindre les objectifs de qualité visés. Une refonte complète du réseau informatique des collèges a fait l'objet d'une réflexion au sein de la direction en charge de l'informatique, pour un commencement des travaux en 2022.

Les chiffres clés 2021 :

- 3 154 580 € mobilisés pour les collèges, dont 456 986 € dépensés en investissement (matériel et équipement, hors travaux) et 2 697 594 € pour le fonctionnement

Encourager la diversité culturelle et son accès pour tous

Le Département bénéficie d'une compétence culture : il contribue au dynamisme des projets culturels sur le territoire, créé et gère des bibliothèques départementales de prêt, des services d'archives départementales, des musées, et a pour mission la protection du patrimoine et de l'expression artistique sous toutes ses formes (monuments, architecture locale, festivals…).

Des actions transversales qui favorisent l'accès à la culture

Cette compétence s'est vue renforcée par la loi « NOTRe » du 7 aout 2015, assurée de manière conjointe entre les collectivités territoriales et l'Etat, dans le respect de la diversité des expressions culturelles : « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, et de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. »

Les moyens techniques et financiers alloués à la culture contribuent au développement de la pratique et concourent aux autres compétences du Département:

- L'attractivité du territoire, à travers la valorisation d'un héritage historique et de traditions ;
- La proximité, via un accompagnement des associations de développement et promotion des cultures
- L'identité, ancrée dans des territoires forts d'une longue tradition ;
- L'éducation, par un rapprochement du secteur culturel et des politiques des collèges en matière de sensibilisation artistique (dans le cadre du dispositif Culture collèges, un partenariat fort est établi entre avec les services de l'Etat : la DSDEN, la DRAC). Une enveloppe de 100 000 € est allouée aux établissements pour financer des projets culturels. 12 collèges sur 13 ont déposé des projets pour l'année scolaire 2021-2022 qui vont de la participation à « Collège au cinéma » à une résidence d'artistes et la création d'un spectacle à destination des futurs 6eme, en passant par des rencontres de metteurs en scène ou d'acteurs, en lien avec des thèmes sociétaux et citoyens (tels que l'égalité hommes-femmes ou le vivre ensemble).

Focus sur la Médiathèque départementale

Outre les missions de prêt de documents, de professionnalisation et d'ingénierie auprès des 32 médiathèques du réseau sur l'ensemble du territoire par la mise en œuvre d'actions culturelles auprès d'habitants éloignés voire exclus de l'offre institutionnelle. Pour cela, elle s'appuie sur l'Espace multimédia Gantner et la Médiathèque de Delle.

La mise à disposition de documents :

- En 2021, la Médiathèque départementale (3 sites) a effectué 61 452 prêts de livres, revues, vidéogrammes et documents sonores aux médiathèques du réseau lors de deux ou trois renouvellements annuels, 9 790 prêts aux collèges, aux EHPAD ainsi qu'à d'autres collectivités.

- 34 473 documents ont été directement empruntés par les particuliers ainsi que par les professionnels culturels, éducatifs et sociaux (dont du portage à domicile) à la Médiathèque de Delle et à l'Espace multimédia Gantner. Sept ressources en ligne payantes (autoformation, musique, jeunesse, livres numériques, vidéo à la demande et presse) sont mises gratuitement à la disposition de tous les abonnés des bibliothèques depuis leur domicile.

L'aide au développement des structures :

- 30 médiathèques du réseau disposent du Système de gestion de bibliothèque libre PMB, installé et développé par la Médiathèque départementale. Elle en assure la maintenance et conseille les bibliothécaires au quotidien.
- Trois communes ont sollicité l'octroi de subventions pour un montant total de 4 656.42 € (Argiésans, pour la création d'un espace jeux, Bavilliers, pour l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour la jeunesse et Vétrigne, pour l'achat de matériel informatique).
- Dix bibliothèques ont été soutenues pour le développement de leur pôle thématique pour un montant total de 5 419 €.

L'action culturelle de proximité :

- La Médiathèque départementale a proposé un programme fédérant une grande partie du réseau : Conte & Compagnies (2 947 spectateurs dans le département et 2 000 en Suisse), Le Mois du film documentaire (22e édition) intitulé « A l'ombre des utopies » décliné sur 15 séances a rassemblé 681 spectateurs dans le département), Les Petites Fugues (4 rencontres dans les bibliothèques, 88 personnes), le Prix littéraire des collèges (475 élèves de 11 collèges et 16 rencontres avec des auteurs).
- L'Espace multimédia Gantner a accueilli plus de 4 000 personnes lors de diverses manifestations en ses murs (3 expositions dont 1 hors les murs) et accueilli 2 résidences d'artistes, un parcours en réalité augmentée dans le village de Bourogne, de nombreuses émissions sur le web radio P-node. Il a organisé des ateliers de pratique multimédia lors des vacances scolaires, en direction des jeunes. Il a reçu un nombre important de classes pour des visites d'expositions et des ateliers. L'Espace multimédia Gantner a également coédité avec les Presses du Réel, une monographie de l'artiste Tabita Rézaire. L'équipe intervient dans le cadre du dispositif Cultures collèges.
- La Médiathèque de Delle, quant à elle, a pu mettre en place de multiples animations (concours, pique-nique musical, spectacle, ateliers divers, journée portes ouvertes, projections et lectures par-ci par-là) et a participé à des initiatives nationales (Fête du court-métrage) ou locale (Necronomicon, Festival des Petites fugues), tout en continuant ses partenariats avec les assistantes maternelles ou les Francas. Elle a ainsi accueilli 737 personnes.

La formation du réseau :

- 10 sessions de formations (12 jours) ont été organisées. 76 stagiaires, salariés et bénévoles ont ainsi pu assister à ces différentes formations dispensées par des spécialistes du domaine.
- La rencontre organisée autour de la rentrée littéraire a rassemblé 28 personnes et une conférence, autour du thème « Développement durable et bibliothèque », a été organisée lors de la journée de rencontres des bibliothécaires du département.

Les chiffres clés 2021 :

Collections dans le réseau des Médiathèques départementales
- 164 210 livres dont 6 265 acquisitions
- 38 276 Cd et livres-lus dont 897 acquisitions
- 16 828 vidéogrammes et vidéogrammes musicaux dont 692 acquisitions
- 69 œuvres numériques
- 905 personnes inscrites actives

Soutenir et développer la pratique du sport

Le sport est au croisement des politiques d'éducation, d'insertion, de santé, de bien-être et d'aménagement du territoire. Son organisation représente un enjeu central pour la société, et nécessite la mise en place de politiques innovantes.

Le Département est attaché à ce que chaque Terrifortain selon ses capacités, son âge, son niveau et ses envies, puisse avoir accès à l'activité sportive la plus adaptée à ses besoins sur notre territoire. Ainsi, des engagements forts sont pris par le Département afin de contribuer à l'épanouissement de ses habitants.

<u>Le Malsaucy, un outil au service du développement de la pratique sportive</u>

Malgré le contexte sanitaire particulier et la météo défavorable, la base nautique et de loisirs s'est adaptée pour proposer des activités sportives aux enfants et au grand public durant cette saison, tout en respectant les restrictions telles que les réductions d'effectifs.

La base nautique reçoit tout au long de l'année des scolaires pour les initier aux sports nautiques et de pleine nature. Les séjours d'intégration n'ont pu avoir lieu qu'à la journée, cependant, ce sont 1 121 collégiens issus des 13 collèges publics qui sont venus pratiquer des activités encadrées telles que le VTT, l'escalade, le tir à l'arc, le canoé etc.

Sur la période estivale, la base nautique a proposé un accueil de loisirs sans hébergement sur inscription, ouvert aux enfants de 6 à 17 ans. Malgré une jauge réduite, ce dispositif est toujours très demandé. Ce sont 167 enfants dont 5 de l'Aide sociale à l'enfance qui ont pu bénéficier d'activités sportives encadrées durant l'été.

De plus, la pratique d'activités nautiques dans notre département est une véritable plus-value. Ainsi l'affiliation de la base nautique à la fédération française de voile a permis de délivrer 26 licences fédérales de voile en 2021. Par ailleurs, la base nautique ouverte au grand public durant l'été, a accueilli 1 218 usagers venus louer du matériel nautique.

L'organisation de soirées sportives, à destination des adultes sachant nager, encadrées par des éducateurs sportifs les mercredis et jeudis des mois de juillet et août, a réuni 127 pratiquants qui ont ainsi pu découvrir des activités telles que Joncs et Roseaux, le paddle yoga, l'aviron, le longe côte, le paddle fitness ou la méditation.

Côté plage, si l'affluence a été modérée, ce sont quand même 81 000 personnes qui ont pu profiter des installations et des animations programmées tout au long de l'été, avec, par exemple, l'organisation du Week-end sport (durant lequel des associations sportives ont fait découvrir gratuitement à 250 personnes motivées les sports de plage), mais aussi la Rando des terroirs, rendez-vous bien connu des Terrifortains (en version davantage culturelle et territoriale en raison de la crise sanitaire).

La diversité et la qualité des activités sportives proposées sur ce site permettent d'être au plus proche des besoins des Terrifortains.

Sport de nature et sport-santé, deux priorités

De nombreuses activités ont été proposées en 2021 par le Département, notamment pour les publics prioritaires que sont les collégiens, les personnes âgées et handicapées, les familles ou les jeunes suivis par les services sociaux.

Le Département favorise l'accès à la pratique sportive, y compris adaptée. En effet les bénéfices du sport sur la santé et l'intégration sociale ne sont plus à démontrer. Dans cette optique, le Département soutient les actions du RéPOP (Réseau de prévention de l'obésité pédiatrique) auprès des collégiens en surpoids, ou encore la réalisation de bilans médicaux et d'actions de prévention par le Centre médico-sportif 90 du Comité départemental olympique et sportif (CDOS).

D'autre part, plus de 1 200 km de sentiers pédestres balisés et 420 km d'itinéraires de VTT sillonnent le département. Par ailleurs, le sentier de la Véronne et le sentier des oiseaux sur le site du Malsaucy sont labellisés « Tourisme et Handicap ».

Le déroulement du plan gymnases

Le Département s'est engagé auprès des communes pour les accompagner dans la rénovation des gymnases fréquentés par les collégiens. Il assure la maitrise d'ouvrage déléguée des opérations et apporte un soutien financier. Quatre opérations sont actuellement engagées.

En voie d'achèvement des travaux à la fin de l'année 2021 et livraison attendue en 2022 :

- Le gymnase de Danjoutin : coût total de l'opération 2 710 320 € TTC, dont 1 086 020 € de subvention du Département. La 1ère phase réalisée de juin 2020 à juin 2021 a porté sur l'extension du bâtiment ; la seconde phase a porté sur la rénovation de l'existant, de juin à décembre 2021. La mise en service de l'équipement est attendue au cours du 1er trimestre 2022. Les délais de livraison ont été respectés.

- Le gymnase de Montreux-Chateau : coût total de l'opération 2 196 000 €TTC, dont 887 000 € de subvention du Département. Les travaux de rénovation-extension ont démarré au cours du 2ème trimestre 2021, avec un délai de réalisation d'un an. Les délais de livraison ont été respectés.

- Les études de rénovation extension du gymnase de Rougemont le Château ont été menées sur l'année 2021 avec la consultation des entreprises engagée à l'automne et un délai de travaux de 14 mois ; coût total de l'opération 2 418 000 € TTC, dont 892 000 € de subvention du Département.

- Quant au gymnase du collège de Giromagny, la consultation de maîtrise d'œuvre a été engagée en 2021 ; elle sera suivie des études sur 2022 et les travaux s'étaleront sur 2023 et 2024 : coût total de l'opération 1 650 000 € TTC, dont 610 650 € de subvention du Département.

Le Département verse une subvention annuelle de 18€ par élève aux communes et aux EPCI pour l'utilisation des gymnases par les collégiens. Pour l'exercice 2021, le montant de cette subvention s'élève à 88 000 €.

Terre de jeux 2024

Le Département est labellisé Terre de Jeux 2024. A ce titre, en lien avec le CDOS du Territoire de Belfort, 17 classes ont participé en 2021 au dispositif « Classes olympiques » avec la mise en place d'épreuves sportives, dans un cadre contraint par le protocole sanitaire qui a conduit à ne pas brasser les établissements, mais à établir un palmarès à la suite de la tenue des épreuves dans chacun des collèges. Le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) aurait aimé voir la tenue d'Olympiades mais le contexte sanitaire ne l'a pas permis.

Les chiffres clés 2021

-2 228 337 € investis en 2021 dans la modernisation des équipements sportifs des communes, dont 655 500 € au titre des subventions allouées par le Département.
-En termes de soutien aux associations, ce sont 577 102 € qui ont été consacrés au secteur sportif sur cette année 2021.

Accompagner les associations

Le département du Territoire de Belfort est pourvu d'un large tissu associatif en matière culturelle, sportive, touristique avec 3000 associations présentes dans l'ensemble des domaines. Il est une véritable force pour notre territoire et contribue à son attractivité. Du fait de la crise sanitaire, son dynamisme a été mis à mal durant ces deux dernières années.

Un soutien sans faille

En 2021, le Département a renouvelé son attachement et son soutien lors de cette période difficile, avec près de 700 subventions versées

Pour l'exercice 2021, 346 associations ont bénéficié de subventions de fonctionnement et de d'Investissement au titre du Fonds départemental d'aide aux associations locales (FDAAL), de la vie associative, de la culture, du sport et de l'éducation populaire pour un total de 2 731 667 euros répartis comme :

- FDAAL + subventions au titre de la vie associative = 255 associations pour un total de 384 585 € de subventions de fonctionnement et 183 432 € en investissement
- Secteur culturel = 34 associations pour un total de 1 397 625 € de subventions de fonctionnement et 20 000€ en investissement.
- Secteur sportif = 53 associations pour un total de 698 715 € de subventions de fonctionnement et 8 300 € en investissement
- Champ de l'éducation populaire = 5 associations pour un total de 75 150 € de subventions de fonctionnement (pas de subvention d'investissement)

Parmi les associations et évènements majeurs qui bénéficient de subventions de fonctionnement du Conseil départemental, on peut identifier le théâtre Le Granit, le Centre chorégraphique et les écoles de musiques et Territoire de Musiques (Eurockéennes) qui perçoivent à eux seuls en 2021, 1 028 400 €.

Un élan sportif boosté par l'aide aux associations

Le Département soutient 39 comités départementaux sportifs ou structures, qui regroupent les différents clubs du Territoire de Belfort et qui organisent la pratique dans des disciplines variées (comme le judo, le tennis, le twirling…) Ces aides, alliées aux différentes subventions versées directement aux clubs, permettent de proposer aux Terrifortains une grande diversité d'activités sportives.

Au travers de sa politique associative, le Conseil départemental soutient également les sections sportives des collèges ainsi que leurs associations sportives. Dans le but d'attirer le plus grand nombre à la pratique sportive, il a d'autre part besoin de mettre en lumière ses porte-drapeaux. Ainsi, aide t-il 12 associations sportives figurant dans les trois premières divisions nationales amateurs et 5 jeunes sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau. Bien que le contexte sanitaire ait contraint un grand nombre d'associations à annuler leurs événements, le Département a néanmoins contribué financièrement à l'organisation de 34 manifestations sur l'année 2021. Ces dernières participent grandement au rayonnement de notre territoire et de son tissu associatif.

Promouvoir la citoyenneté par le Conseil Départemental des Jeunes

Après une année de césure liée à la crise sanitaire, le troisième mandat du Conseil départemental des jeunes (CDJ) a pu être installé en cette fin d'année 2021 et ce, pour deux années scolaires. L'occasion pour les jeunes élus de se faire entendre et de mettre en place des projets concrets dans des thématiques qui leur sont chères.

Le troisième mandat du CDJ est lancé

Pour ce nouveau mandat 2021/2023, ce sont 22 collégiens en classe de 5ème de 12 collèges du Territoire de Belfort qui ont été élus au sein de leur collège par leurs délégués de classe de la 6ème à la 3ème pour représenter leur établissement au sein du Conseil départemental des jeunes durant ces deux années de mandat. L'objectif étant par ce dispositif de placer les collégiens au cœur de la citoyenneté, et de leur donner les moyens d'agir par la mise en place de projets concrets pour qu'ils aient la volonté de s'investir, au-delà de l'expérience CDJ, au sein de la société et ce, tout au long de leur vie.

La mandature a été lancée le 20 novembre 2021 lors de la matinée d'intégration à la Base nautique du Malsaucy. Ce fut l'occasion pour eux de faire connaissance et de se familiariser avec les compétences du Département, à travers différents ateliers. A l'issue de ces premiers échanges, ils ont voté pour les deux thématiques qu'ils aimeraient mettre en avant, par la mise en place de deux projets qu'ils auront à mener durant leur mandat. Ainsi, un projet sera en rapport avec l'environnement et un autre avec la culture pour tous.

Le 27 novembre 2021 a ensuite été organisée la première séance plénière de ce mandat, la séance dite d'installation de l'assemblée, à l'Hôtel du Département en présence notamment du Président du Département, Florian Bouquet, et de Ian Boucard, conseiller départemental en charge de la jeunesse et des sports. Sur les 22 élus jeunes, 13 se sont portés candidats pour devenir Président du CDJ, chiffre encore jamais atteint en 3 mandats, preuve de l'enthousiasme de ces jeunes. A l'issue du vote, organisé dans les mêmes conditions que pour leurs homologues adultes, c'est Elsa Dunand du Collège Vauban à Belfort qui a été élue Présidente, Manon Garcia du Collège Notre-Dame à Belfort et Alex Sassi-Somrani du Collège Vauban à Belfort ont été donc nommés vice-présidents.

L'année 2022 sera consacrée à l'appropriation des thématiques et des projets par les élus jeunes. Par le débat et le partage d'idées lors des 6 réunions mensuelles et des visites diverses organisées par le Département, ils développeront des projets concrets qu'ils organiseront durant leur dernière année de mandat, en 2023.

Un tremplin vers la citoyenneté.

Le CDJ joue un rôle important dans l'éducation à la citoyenneté des jeunes élus. En effet, il permet à chacun de prendre conscience de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités en tant que citoyen mais aussi en tant qu'élu.

Ce dispositif leur inculque aussi les valeurs et les principes de la République en abordant les grands thèmes de l'éducation à la citoyenneté tout en étant libres de

s’exprimer et de développer une conscience morale toujours dans le respect d’autrui. Il s’agit d’ouvrir la porte au dialogue, au débat, de développer l’esprit critique et l’autonomie de chacun pour que chacun comprenne le monde environnant et qu’il en devienne acteur.

Par ce vecteur, les jeunes apprennent ce qu’est l’engagement, tout d’abord en tant que représentants de leurs collèges et du département, mais également par l’organisation de projets qui est un engagement pris lors de leur élection. Tous les ingrédients sont donc réunis pour faire de nos jeunes élus les citoyens de demain.

Promouvoir l'égalité femmes-hommes

En tant qu'employeur public, le Conseil départemental assure la promotion et le renforcement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Dans cette optique, le Département poursuit cette politique dans ses ressources humaines (recrutement, évolution professionnelle, formation...) au service des agents quel que soit leur genre au sein de sa structure.

Un plan d'actions pluriannuel ambitieux pour 2020-2023

Pour ce faire et conformément à la réglementation, un plan d'actions pluriannuel 2020-2023 avec les différentes modalités d'élaboration et de mise en œuvre a été présenté en Comité technique le 24 novembre 2020.

Ce plan a comme finalités de :

- Définir la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés notamment sur les quatre axes obligatoires suivants :
    - Evaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
    - Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
    - Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
    - Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.
- Préciser pour chacune des actions choisies, les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et leur calendrier de mise en œuvre.

Rémunération et évolution professionnelle parmi les sujets d'attention

Parallèlement, un groupe de travail composé de représentants des organisations syndicales, des directions et de la DRH a été constitué en 2021 ; il s'est réuni à deux reprises (février et juillet) pour permettre d'affiner le plan, tant au niveau des actions qu'au niveau du calendrier de mise en œuvre et des indicateurs à développer.

Un certain nombre de thématiques a été abordé dont la rémunération, l'évolution professionnelle : il ressort des premières analyses et des indicateurs que les données chiffrées concernant les agents du Département sont conformes aux tendances nationales.

D'autres, telles que la mise en place d'immersions afin de "dégenrer les métiers", une sensibilisation à la mixité à destination des encadrants recruteurs ou encore un accompagnement personnalisé des agents pour favoriser les mobilités inter-filières ont été identifiées et pourront être mises en œuvre dans un second temps.

A noter que plusieurs chantiers importants ont débuté en vue d'être finalisés en 2022 à savoir la réforme du régime indemnitaire, la réflexion sur le temps de travail, la définition des lignes directrices de gestion. Ces différents sujets intégreront une dimension genrée dans leur élaboration comme dans leur mise en œuvre.

Par ailleurs, la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC), initiée actuellement par la DRH, permettra de disposer d'indicateurs et de tableaux de bord de suivi des actions qui seront mises en œuvre. Cet outil permettra d'améliorer la connaissance comparée des femmes et des hommes au sein du Département.

Une promotion de l'égalité professionnelle sur le Territoire

Outre ces actions à destination des agents publics du département, plusieurs autres événements ont été organisés en 2021 en faveur de l'égalité femmes-hommes, dont la journée internationale des droits de la femme du 8 mars. Lors de celle-ci, le Président Florian Bouquet a reçu 5 femmes et 5 hommes originaires du Territoire de Belfort, ayant la particularité d'occuper des métiers à forte représentation genrée (capitaine pompier, auxiliaire de vie, façadier…).

A noter également que le Département conduit des politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes qui en 2021, se sont concrétisées notamment :

- en matière d'insertion professionnelle par l'accompagnement des bénéficiaires pour la mise en œuvre d'un "projet de vie sportif" (Maison Départementale des Personnes Handicapées), le nombre de pratiquants féminins étant encore minoritaire comparé aux pratiquants masculins.
- en matière d'information et de promotion pour l'égalité femmes-hommes (Centre de planification/ DAS PMI) par l'obtention de l'agrément "Espace vie affective, relationnelle et sexuelle" (EVARS) délivré par la préfecture pour le travail réalisé.

Renforcer la qualité de vie et l'attractivité

Préserver les espaces naturels pour un développement durable

Le Territoire de Belfort a la chance de posséder un patrimoine naturel riche qui est à la fois notre cadre de vie commun, mais aussi notre principal atout pour lutter contre le changement climatique et les risques majeurs que ce dernier génère. C'est pourquoi le Département s'investit chaque année pour préserver les milieux naturels et sensibiliser la population.

Natura 2000 : un outil au service de la biodiversité menacée

Le Territoire de Belfort compte 10 hectares de zones Natura 2000 sur lesquelles le Département mobilise forestiers, agriculteurs et collectivités pour agir en faveur d'espèces et milieux remarquables. Afin d'évaluer l'impact de 10 ans d'action, le Département a fait réaliser en 2021 une étude ornithologique.

Les résultats sont positifs, le nombre d'espèces est en augmentation de plus de 15%. Certaines nouvelles espèces telles que le Pic cendré et la Cigogne noire, sont particulièrement rares en Franche-Comté. Un bémol toutefois, les petites chouettes de montagne ne sont toujours pas réapparues dans les forêts vosgiennes. Et le réchauffement climatique ne devrait pas améliorer la situation, ce qui rend le travail des équipes du Département plus que jamais centrale pour la protection de nos espaces naturels.

Un réseau de référents pour lutter contre les espèces invasives

Le Département anime depuis 2019 un réseau de référents communaux, destiné à détecter précocement l'arrivée d'espèces invasives sur notre territoire et notamment l'ambroisie connue pour son fort impact sanitaire (allergies). Les référents bénéficient chaque année de formations gratuites dispensées par le Département et ses partenaires (Conservatoire Botanique et FREDON) et de conseils techniques lorsqu'une espèce a été identifiée, de façon à l'éradiquer ou lorsque c'est impossible éviter sa dispersion.

En 2021, deux nouveaux spots de Berce du Caucase (espèce invasive dont la sève photo sensibilisante génère des graves brulures) ont ainsi pu être identifiés et éliminés en lien avec les communes et propriétaires concernés.

Climat, comprendre et agir pour mieux s'adapter au changement

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. Il est déjà visible sur le plan météorologique (plus de tempêtes, de crues et de sécheresses), mais il est encore difficile pour tout un chacun d'en appréhender les conséquences sur son quotidien d'ici à 2050. L'évolution est telle que le GIEC annonce qu'il n'est déjà plus possible de le limiter à 1.5 °C.

Partant de ce contexte, en 2021, le Département a entamé l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique qui permettra à la collectivité d'être plus résiliente face aux évolutions prévisibles.

Cette démarche s'appuie sur 3 volets :

- Un diagnostic de la vulnérabilité du Territoire de Belfort face au changement climatique qui identifiera les points clés autour desquels devra s'articuler la stratégie départementale
- Un plan d'action multithématique : de la préservation de la biodiversité, à l'accompagnement de la mutation de l'agriculture et la sylviculture, en passant par l'évolution des infrastructures et des services du Département.
- Une sensibilisation de habitants au travers d'animations à la Maison Départementale de l'Environnement, dont l'organisation d'ateliers « Fresque du Climat ».

Le barrage du Malsaucy renforcé

L'étang du Malsaucy, connu pour sa plage et ses milieux naturels, est aussi un barrage. Les contrôles effectués ces dernières années ont montré que sa structure pluri centenaire s'érodait, mettant en péril sa stabilité en cas de crue mais aussi la route départementale qui l'emprunte.

Des travaux de renforcement du barrage ont donc été entrepris durant l'été. Le talus a été adouci et doublé de casiers gabions posés à son pied. La zone humide du petit Malsaucy, située au droit de la zone de chantier, a fait l'objet d'une surveillance accrue afin de ne pas impacter sa qualité écologique. Cette dernière devrait d'ailleurs être mise en valeur à l'occasion de la création en 2022 d'un nouveau sentier de balade au départ du parking de l'auberge du Lac.

Les chiffres clés 2021 :
-35 jours de canicule estimés en 2050, contre 10 actuellement
-15 000 h d'entretien des espaces naturels
-25 membres du réseau Ecole du Dehors initié par Maison Départementale de l'Environnement pour concevoir des outils pédagogiques à destination des enseignants

Valoriser l'agriculture locale

Le Département poursuit son soutien sans faille au monde agricole en complémentarité avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce soutien passe notamment par des actions visant à valoriser les produits locaux et les agriculteurs qui les produisent, toutes ces actions étant réunies au sein d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Une enquête pour cerner les habitudes alimentaires des Terrifortains

Pour établir son Projet Alimentaire Territorial, le Département a souhaité poser un diagnostic objectif de la question alimentaire, en identifiant notamment les habitudes de consommation des habitants. Lors de cette année 2021, le Département a ainsi commandité une enquête de consommation sur les réseaux sociaux auprès d'un panel de 657 habitants statistiquement représentatif.

Les résultats ont identifié que :

- 96 % achètent dans le Territoire de Belfort. S'ils se disent intéressés par des magasins de produits locaux, 82 % préfèrent les grandes surfaces pour trouver tous les produits en un seul lieu et à bon prix.
- 56 % ont comme premier critère d'achat le prix,
- 20% pensent qu'un produit local est un « produit français », pas forcément de la région. 22% en achètent plusieurs fois par semaine, principalement des œufs, des produits laitiers et des légumes
- Les classes populaires sont peu consommatrices de produits locaux et de qualité, pour des raisons de coût et de proximité des points de vente principalement (notion de précarité alimentaire).

Ces conclusions, associé à un large travail de concertation engagé auprès de l'ensemble des acteurs de l'alimentation (gestionnaires des cantines, agriculteurs, organismes de banque alimentaire…) permettront au comité de pilotage de déterminer, courant 2022, le plan d'action à mettre en œuvre pour offrir aux Terrifortains une alimentation locale de qualité, en valorisant le travail des agriculteurs locaux.

Faire découvrir les produits locaux

Durant l'été, le Département a organisé 6 marchés de producteurs locaux, adossés aux animations culturelles des Flâneries d'été, favorisant ainsi les rencontres entre mélomanes et les agriculteurs locaux, dans une ambiance festive.

En complément, du 11 au 15 octobre 2021, trois collèges (Val de Rosemont à Giromagny ; Camille Claudel à Montreux-Château ; Vauban à Belfort) ont participé à la 5ème opération nationale « Au Pré de l'Assiette ». A cette occasion, les chefs des cantines ont proposé un menu 100 % local ou un produit local par repas. Cette opération qui permet de sensibiliser les élèves et leurs parents au bien manger, comprend également un aspect ludique. Chaque demi-pensionnaire a pu participer à un quizz pour gagner divers goodies aux couleurs d'Agrilocal mais aussi un livre de recettes, rédigées par des chefs de restauration collective engagés dans la démarche.

La plateforme Agrilocal90 à l'heure de la reprise

Lancée en 2014, la plate-forme Agrilocal90 met en relation 13 restaurations collectives Terrifortaines (collèges, lycées, armée) avec des producteurs locaux du Territoire de Belfort (30) mais aussi du Doubs, de Haute-Saône ou d'Alsace.

Après une année blanche en 2020 du fait de la fermeture des cantines, l'année 2021 s'est conclue avec un volume d'achat de 30 tonnes de produits locaux, dont 23 par les seuls collèges, démontrant ainsi que l'outil est bien ancré dans les habitudes. Mais rien n'est acquis, la loi EGALIM qui impose l'utilisation de 50% d'aliments avec sigles officiels de qualité (bio, label rouge, …) devrait compliquer la tâche des acheteurs en 2022. En effet, peu de produits locaux bénéficient des sigles de qualité requis.

Les chiffres clés 2021 :

-60 agriculteurs écoulent leurs productions en circuits courts, la moitié sont inscrits sur Agrilocal90.
-49 € / pers. / semaine : budget moyen consacré à l'alimentation
-32 millions de litres de lait produites dans le Territoire de Belfort, mais moins de 1% transformés localement en fromage ou dessert lactés.

Renforcer l'offre touristique et de loisirs

La stratégie départementale de développement touristique axée sur les filières tourisme d'affaires, activités de pleine nature et patrimoine, s'articule autour des trois intercommunalités : les Vosges du sud et le Ballon d'Alsace, le Grand Belfort, et le Sud Territoire avec sa porte d'entrée suisse.

Le Massif du Ballon d'Alsace, candidat au label « Grand Site de France »

Les membres du Comité de Pilotage (collectivités, préfectures, Massif des Vosges, agences d'urbanisme, structures touristiques, directions départementales des territoires, Office National des Forêts) ont validé le 18 mai 2021 l'ensemble des documents de la démarche d'Opération Grand Site : projet de territoire, programme d'actions 2021-2026, et budget prévisionnel. Le dossier a ensuite été présenté aux quatre Commissions départementales de la Nature, des Paysages et des Sites des Départements de la Haute-Saône, des Vosges et du Territoire de Belfort et Collectivité Européenne d'Alsace qui ont toutes émis un avis favorable.

La poursuite de l'aménagement du site touristique et de loisirs du Malsaucy

Afin de garantir la stabilité à long terme du barrage vieux de plusieurs siècles et de la RD24 qui l'emprunte, des travaux de renforcement se sont avérés nécessaires.

Ces travaux sont également l'occasion de mettre en valeur sur le plan paysager et sur le plan pédagogique la zone humide « du Petit Malsaucy », ce milieu remarquable restauré par le Département il y a 6 ans mais qui reste mal connu du grand public alors qu'il contribue à la préservation de la ressource en eau et au maintien de la biodiversité remarquable du secteur.

La reconversion du domaine des Sapins au Ballon d'Alsace

"Le Domaine des Sapins", situé sur la commune de Lepuix, a été acquis par le Département en 2018. Ce site de 7 ha, était composé 5 bâtiments bâtis vétustes et délabrés qui avaient été construits dans les années soixante, par des comités d'entreprises comme Peugeot ou Alstom. Ils constituaient une friche touristique sans valeur architecturale, visible depuis la partie sommitale du Ballon d'Alsace c'est pourquoi des travaux de désamiantage et déconstruction ont été effectués à l'automne 2021.

Le coût des travaux de démolition de près de 400 000 euros a été financé par le Département, qui a bénéficié d'une aide de 30 % au titre de la Dotation de Soutien à Investissement des Départements. Les surfaces sont à ce jour rendues vierges de toute construction. En parallèle, des nichoirs à chauve-souris ont été installés sur le site. La volonté du Département est d'y proposer de nouveaux hébergements écotouristiques, expérimentaux et novateurs, en accord avec les valeurs du Grand Site permettant d'offrir un accueil de qualité. Il s'agit de veiller à un équilibre entre la préservation des paysages et le développement touristique et économique.

Une galerie d’art à ciel ouvert

Neuf anciens panneaux datant de 1994 en très mauvais état ont été démontés sur l’autoroute A 36 traversant le Département par la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône. Un partenariat entre le la société APRR et le Département a permis l’implantation de six nouveaux panneaux. Les thématiques renvoient aux sites touristiques identitaires : la citadelle et le lion de Belfort, le Ballon d'Alsace et le Malsaucy avec l'incontournable festival des Eurockéennes, en complémentarité avec la pratique du cyclotourisme. Les illustrations ont été réalisées sur l'axe autoroutier par un même illustrateur M. Fred van Deelen, afin d'assurer une homogénéité graphique.

Assurer la qualité et la sécurité du réseau routier départemental

Gestionnaire de 548 km de routes, le Département entretient et modernise son patrimoine routier, avec pour objectifs d'assurer la sécurité et d'améliorer les conditions de circulation des usagers.

Un réseau routier de qualité et sécurisé

Plusieurs travaux ont été engagés durant l'année :
- Renouvellement du revêtement de 56 sections de routes départementales (53 en enrobés à chaud, 3 en enrobés coulés à froid), soit 31,3 km (5,7 % du linéaire total du réseau), pour un investissement de 2,9 millions €
- Travaux sur 8 ponts départementaux, pour 900 000€
- 700 000€ consacrés à l'entretien courant du réseau routier, réalisés à partir des 4 centres routiers départementaux de Belfort, Giromagny, Joncherey, et Saint-Germain-le-Châtelet
- 600 000€ consacrés au renouvellement de la flotte d'engins nécessaires à l'entretien et l'exploitation du réseau (camions, fourgons, saleuses, lames de déneigement, …)

Assurer la viabilité des routes départementales en hiver

Les services départementaux se mobilisent également durant la saison fraîche :
- 14 circuits de déneigement mis en place pour assurer la viabilité hivernale du réseau routier départemental
- 66 agents du Département mobilisés sous astreinte de mi-novembre à mi-mars (chauffeurs, patrouilleurs, responsables d'intervention, ...)
- 30 jours d'intervention en plaine, 41 dans le pays sous-vosgien et 60 sur les routes du Ballon d'Alsace durant l'hiver 2021/2022
- Environ 1400 tonnes de sel et 180 tonnes de gravillons répandues au cours de ce même hiver

Inforoute90.fr : un nouveau site utile aux usagers

Afin de mieux informer les Terrifortains dans leurs déplacements, fin 2021, le Département a mis en ligne un nouveau site internet permettant d'accéder aux conditions de circulation sur son réseau routier : www.inforoute90.fr.

Ce site, qui se présente sous la forme d'une carte du Territoire de Belfort, précise grâce à des pictogrammes explicites les différentes restrictions de circulation rencontrées sur le réseau routier départemental (zones de chantier, alternats par feux, routes barrées, routes inondées, déviations, manifestations sportives, …).

Pendant l'hiver, le site indique également, en temps réel, l'état des interventions de viabilité hivernale du Département sur son réseau routier (patrouillage pour la surveillance du réseau, déneigement en cours, fin des interventions).

Etendre le réseau routier pour accompagner le développement économique

La nouvelle phase de développement de l'Aéroparc de Fontaine va se traduire par une augmentation des déplacements en provenance ou à destination de cette zone d'activités, qu'ils soient liés aux déplacements pendulaires des salariés (domicile/travail), ou liés à l'activité des entreprises (livraisons, …).

Afin de répondre aux inquiétudes des élus et habitants des communes riveraines, le Département a décidé de compléter le réseau routier départemental existant au voisinage de la zone d'activités en aménageant deux nouveaux tronçons prolongeant la RD 60, route départementale qui dessert actuellement la zone d'activités et la connecte à l'autoroute A36.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a décidé en 2021 d'investir 20 millions € sur les années à venir, afin de financer les études puis les travaux de ces deux opérations routières nouvelles, l'une destinée à prolonger la RD 60 vers le Sud, jusqu'à la RD 419 et l'autre vers le Nord, jusqu'à la RD 83.

Les chiffres clés 2021 :

-548 km de routes départementales et 270 ponts de plus de 2 mètres de portée
-4 Centres d'Exploitation routiers (CER) départementaux
-78 agents départementaux travaillent dans le domaine des routes, dont 47 agents d'exploitation routiers

Développer les mobilités douces

Le Département, qui gère 75 km de voies vertes et pistes cyclables, mène depuis de nombreuses années une politique volontariste pour faciliter les mobilités actives, via l'aménagement de nouvelles infrastructures cyclables structurantes.

Une nouvelle liaison cyclable Thiancourt/Réchésy

En cohérence avec son nouveau Schéma directeur, dont le projet a été arrêté fin 2020, le Département va poursuivre le développement de son réseau cyclable en aménageant d'ici 2025 une nouvelle liaison structurante permettant de relier les communes de Thiancourt, Joncherey, Faverois, Florimont, Courtelevant, Courcelles et Réchésy à la voie verte cyclable existante qui relie Belfort à la frontière suisse, au niveau de la commune de Delle, dite « FrancoVéloSuisse ».

Comme pour les autres infrastructures cyclables départementales, cette nouvelle voie verte d'environ 15 km évoluera en majorité en site propre, sur des voies qui seront réservées aux piétons et aux cycles. Le reste du tracé cheminera par des voiries publiques à faible trafic.

Une autorisation de programme de 4,56 millions € a été budgétée par le Département : ainsi sera financé dans un cadre pluriannuel la réalisation des études et des travaux de future liaison cyclable Thiancourt/Réchésy.

La poursuite des études engagées

L'année 2021 a été consacrée au recrutement d'un maitre d'œuvre afin de poursuivre les études puis, le moment venu, établir les dossiers de consultation des entreprises, en vue de pouvoir lancer une première tranche de travaux en 2022 sur le secteur de Joncherey.

Plusieurs autres études ont également été lancées au cours de l'année 2021 (diagnostic environnemental, levés topographiques, …).

En recherche active de financements extérieurs

Parallèlement aux études, le Département a d'ores et déjà déposé plusieurs dossiers de demande de subvention pour cette opération cyclable.

Deux participations financières de l'Etat ont ainsi été notifiées au Département en 2021 : 970 000 € au titre du Fonds « mobilités actives », et 200 000€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).

Des tracés à l'étude sur d'autres secteurs

Parallèlement aux études de la future liaison cyclable Thiancourt/Réchésy, les recherches de tracé, confiées à un groupement de bureau d'études, se poursuivent sur les autres fuseaux retenus dans le projet de Schéma directeur cyclable du Département :

- Delle / Beaucourt

- Courtelevant / Montreux Château
- Montreux Château / Roppe
- Roppe / Lachapelle sous Rougemont / Haut Rhin
- Giromagny / Etueffont / Menoncourt-les-Errues
- Etueffont / Rougemont le Château

Les chiffres clés 2021 :

-75 km de voies vertes et pistes cyclables départementales
-651 900 passages cumulés sur 11 sites de comptage
-78 000 € consacrés à l'entretien du réseau cyclable départemental

Développer les coopérations européennes et internationales

Développer l'éducation à la citoyenneté mondiale au sein des collèges est un des objectifs de la politique de coopération européenne et internationale du Département. Le dispositif des Tandems Solidaires y répond dans le respect des directives de l'Éducation nationale portant sur l'éducation au développement durable et la mise en place des parcours citoyens au sein des établissements.

Le dispositif des Tandems Solidaires

Les « Tandems Solidaires » constituent un dispositif pilote et partenarial avec plusieurs autres acteurs, coordonné par la Région académique de Bourgogne Franche-Comté et Bourgogne Franche-Comté International, avec le soutien du Département du Territoire de Belfort et d'autres collectivités territoriales.

Il a pour objectif principal de favoriser l'ouverture au monde des jeunes, de la maternelle au lycée, en participant à un projet d'éducation à la citoyenneté mondiale durant une année scolaire. Le Tandem Solidaire est constitué d'un binôme composé d'une association et d'un groupe d'élèves, accompagné de son équipe éducative pour la mise en place d'un projet pédagogique.

Un accompagnement technique et financier possible

Le Département apporte un soutien financier forfaitaire de 500 euros à l'établissement scolaire pour chaque projet mené. L'accompagnement méthodologique est porté gratuitement par Bourgogne Franche-Comté International à travers des formations, de l'appui-conseil, une mise à disposition de ressources pédagogiques et de rencontres régionales de valorisation destiné aux enseignants et membres associatifs.

Encourager la solidarité internationale

Sensibiliser les jeunes aux grands déséquilibres mondiaux et aux mécanismes du développement, explorer la dimension sociale et internationale du développement durable, faire prendre conscience de la nécessité de construire un autre monde solidaire, respectueux des droits humains et attaché à la préservation de l'environnement sont les enjeux majeurs de ce dispositif.

Les Tandems Solidaires visent également à véhiculer une vision positive et non misérabiliste de la coopération et de la solidarité internationale tout en favorisant la prise de conscience des interdépendances entre le local et l'international. Ainsi, les élèves sont amenés à réfléchir sur la dimension internationale de la citoyenneté, la question de l'altérité et leur capacité à agir dans un monde globalisé.

Les associations engagées bénéficient également d'une plus grande visibilité. C'est l'occasion pour elles de valoriser leurs expériences et savoir-faire (ingénierie de projet, interculturalité, animation...) : elles promeuvent ainsi l'engagement associatif auprès du milieu scolaire.

« Nourrir les hommes autrement »

Mené par deux classes de 5° du Collège Léonard de Vinci de Belfort et l'association Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement Terre Solidaire (CCFD) de Belfort, ce projet a permis aux collégiens d'aborder les problématiques liées à l'alimentation de la population mondiale, et plus particulièrement les inégalités Nord-Sud. Ils ont ainsi pu se rendre compte de la nécessité de cultiver de façon plus respectueuse et plus durable à toutes les échelles.

Les activités, tant individuelles que collectives, proposées par l'association et l'équipe pédagogique ont permis aux élèves de créer des supports de restitution de leur compréhension des enjeux et de sensibilisation.

Les chiffres clés 2021 :

-1 Tandem Solidaire
-500 euros de subvention
-3 rencontres avec l'association (13 heures)
-46 élèves
-2 infographies
-2 expositions
-des affiches et capsules vidéos

Faire vivre les archives, une mémoire au service du Territoire

Les Archives départementales assurent la collecte des archives publiques historiques produites par les collectivités locales, les services de l'État et les organismes exerçant une mission de service public, ainsi que des archives privées dont l'intérêt historique est majeur pour le patrimoine départemental. Elles assurent la conservation matérielle des fonds, leur communication au public et leur valorisation sous forme d'expositions, d'articles historiques et de conférences.

Un nouveau site internet

Depuis le début de l'année 2021, le nouveau portail des Archives départementales permet au grand public comme aux administrations et aux professionnels d'accéder aux fonds numérisés, à des ressources pédagogiques, aux expositions virtuelles et à des conseils pratiques et de méthodologie pour la gestion des archives publiques. Ce site totalement refondu facilite l'accès aux archives numérisées pour le public amateur de généalogie et d'histoire locale.

Par un important travail de rétroconversion des instruments de recherche, le chercheur amateur ou professionnel a désormais accès sur le site à la presque totalité des outils de recherche des documents inventoriés aux Archives départementales. Pour permettre de diffuser de nouveaux fonds sur le portail, les Archives départementales ont fait l'acquisition cette année d'un scanner patrimonial qui permettra de réaliser en interne de petites campagnes de numérisation de documents qui augmenteront l'offre pour le public.

Un nouveau bâtiment en projet

En 2021 le préprogramme de construction d'un nouveau bâtiment d'archives mutualisées entre le Département et la Ville de Belfort sur le secteur des Résidences a été finalisé par le bureau d'étude en concertation avec les deux services d'archives. Le programme ainsi finalisé a été présenté au Service interministériel des Archives de France et validé par le Ministère de la Culture. Un budget prévisionnel pluriannuel a été voté par le Département. Le projet devrait voir le jour à l'horizon 2028.

L'enquête des producteurs

Dans le cadre du projet de futur bâtiment et pour mieux cerner les besoins futurs d'archivage dans le département, une grande enquête a été lancée. Un questionnaire comportant 64 questions, portant tant sur la gestion des archives papier et numérique que sur leur conservation, a été envoyé à l'ensemble des services producteurs d'archives publiques du Territoire de Belfort. Un tiers des services interrogés a répondu à ce questionnaire.

Le dépouillement réalisé au cours de l'année 2021 permettra de lancer dès 2022 des actions spécifiques pour la collecte et l'élimination des archives dans les services producteurs. L'enquête a aussi permis de dégager des besoins de formation et d'accompagnement à la bonne gestion des archives papiers et numériques.

Les chiffres clés 2021 :

-21 offres culturelles et éducatives ont accueilli 621 personnes, dont 363 élèves des collèges et lycées du département.

Soutenir les projets locaux pour un territoire plus cohérent

Une gestion immobilière réfléchie et maîtrisée

Au cours de l'année 2021, le Département a réalisé des opérations de déconstruction de bâtiments obsolètes :
- d'une part, au Ballon d'Alsace pour les anciens bâtiments dits du Lotissement des Sapins (environ 4 300 m²) dans le cadre du projet touristique de reconversion de ce site,
- et d'autre part, à Belfort, pour ce qui est de l'ancien bâtiment sis 13 rue du Chanoine Bernard dont les activités avaient été réinstallées sur le site de l'ESD des 4 AS. La démolition de ce bâtiment s'inscrit dans le cadre du projet de réhabilitation du site 39 faubourg de Montbéliard.

De nouvelles acquisitions

La collectivité est également devenue propriétaire d'une cellule de 77 m² au rez-de-chaussée de la galerie marchande du centre des 4AS. Cette cellule, proche de l'entrée des tours de bureaux, sera dédiée à l'installation d'un service d'accueil centralisé en direction du public qui fréquente les différents services sociaux du site. Ce nouvel accueil permettra de mieux informer, aiguiller et accompagner les usagers, habitants et partenaires institutionnels accédant au bâtiment.

Dans le cadre de la reconversion du site des Sapins, le Département a également concrétisé l'acquisition en pleine propriété du Chalet du Ballon d'Alsace, à Lepuix, (utilisé par les équipes assurant l'entretien routier du secteur), ainsi que les deux parcelles en nature de voie de la zone des Sapins.

Dans le cadre d'un acte d'échange avec l'Etat, il a, enfin, acquis une parcelle de terrain en nature d'espace de stationnement, Place de la Révolution française devant l'Hôtel de Département afin de disposer de places privatives. L'emprise de terrain nu cédée en contrepartie est située à l'arrière du parking des personnels de l'Hôtel des finances.

Une gestion immobilière et locative réfléchie

Au terme d'une concession de 30 ans du Parc Technologique confiée à une société d'économie mixte, le Département a réintégré dans son patrimoine sept bâtiments, d'une surface globale de 9 000 m² dont 6 000 m² de surface locative, à l'origine d'un produit locatif annuel de 198 000 € HT en 2021.

Un important travail a été mené en 2021 entre les directions en charge du patrimoine et des finances, ainsi qu'avec le Trésorier public, pour gérer la reprise des contrats et planifier les travaux de première nécessité. Le parc technologique est un site stratégique pour le Département qui entend y construire une maison de la parentalité et réimplanter la médiathèque départementale pour laquelle les locaux actuels, sis 55 avenue d'Altkirch à Belfort, sont saturés et inadaptés.

Les différents mouvements rencontrés au sein du parc immobilier ou locatif ont été présentés dans le rapport annuellement dressé par les services foncier et immobilier. Celui-ci vise à communiquer aux élus le bilan des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'exercice écoulé (6 actes de vente signés en 2021), ainsi que les contrats de location signés dans le même temps par le Président du Conseil départemental, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs (15 conventions signées).

Les chiffres clés 2021 :

-Près de 149 000 m² de locaux et environ 3 000 m² pris en location
-Un budget de fonctionnement d'environ 675 000€ en dépenses et de 419 600€ en recettes (Produit des ventes immobilières constaté en investissement)
-Un budget d'investissement de 6 528 600€ en dépenses et 2 139 000€ en recettes

Aider les communes dans leurs aménagements

Le Département a fait le choix de mettre en place au profit des communes, un fonds exceptionnel d'un million d'euros dédié aux travaux de construction, d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics.
Ce fonds exceptionnel est ouvert aux 101 communes du Territoire de Belfort et vise à les accompagner dans leurs projets d'investissement et à soutenir l'économie locale. Il vient également conforter l'activité des artisans et des entreprises du secteur, qui ont dû faire face à une crise économique sans précédent avec l'arrêt des chantiers, tant publics que privés, avec une baisse significative du niveau des carnets de commandes consécutifs à la crise sanitaire.

Plan de relance « Territoire engagé et solidaire »

Aux côtés de l'ensemble des communes, le Département a lancé en 2020, son 1er plan de relance « Territoire engagé et solidaire » mobilisant un fonds exceptionnel d'1 million €.

Dès le 1er janvier 2021, l'acte 2 de ce plan fut engagé avec 1 million € supplémentaire. Le concours du Département fut orienté vers les projets d'investissement « prêts à démarrer », d'un montant éligible de 40 000 € maximum, avec une contribution fixée à 50 %, visant ainsi à soutenir l'activité des artisans et des entreprises du secteur de l'aménagement, du bâtiment et des travaux publics particulièrement impactés par la crise économique consécutive à la crise sanitaire.

Un service pour apporter des réponses personnalisées

En 2021, le Département a poursuivi sa souscription au service de la société de conseils SVP qui permet aux 101 communes de poser des questions précises à un réseau d'experts, dans des domaines très variés comme par exemple les marchés et les finances publics, les affaires juridiques et le statut des élus locaux, les ressources humaines, ou encore la législation environnementale. Une réponse personnalisée est apportée au décideur dans un délai très court.

Ce service représente une dépense d'environ 50 000 € par an pour le Département. Plus de 140 dossiers ont été traités profitant à près de cinquante communes.

L'échangeur de Sévenans à l'étude

Le diagnostic du secteur RD19 – 437 réalisé en 2020 a révélé des enjeux forts concernant l'ensemble des voies de circulation, la mobilité, la maîtrise du cadre de vie, le développement touristique et économique du périmètre. La réflexion prospective s'est poursuivie en 2021 et concerne prioritairement le secteur des Cabris, dont les enjeux principaux portent sur le réaménagement de l'espace tant en matière de mobilité (stationnement, aire de co voiturage, continuité des modes doux) que de cadre de vie (aménagement paysager, harmonisation des abords de la voie, sécurisation).

Le Département assure le rôle de coordonnateur d'un groupement de commandes constitué entre notre collectivité, les communes de Bermont, Sévenans, Dorans ainsi

que Grand Belfort Agglomération. C'est dans ce cadre qu'en 2021, un maître d'ouvrage délégué et un maître d'œuvre ont été recrutés pour mener notamment l'étude d'avant-projet qui sera livrée au printemps 2022.

Un second secteur RD19 – RD437, compris entre le rond-point du « Pot d'Étain » à Danjoutin jusqu'au secteur des Œufs Frais, est en cours d'étude.

Priorité aux aménagements de sécurité en agglomération

Une politique partenariale permet d'aider les communes à sécuriser leur traversée d'agglomération au niveau des entrées, du secteur central et des principaux carrefours. Notre collectivité participe à hauteur de 50 % du montant HT des dépenses éligibles.
Pour cette année 2021, 11 projets ont été subventionnés à hauteur de 164 000 euros soit plus de 450 000 euros de commandes publiques.
Une réflexion est menée pour faire évoluer les critères d'éligibilité du dispositif et le rendre plus efficient et attractif.

Les chiffres clés 2021 :

-2020 : 109 dossiers, 999,7 K€ de subventions attribuées pour près de 2 M € decommande publique attribuée à des entreprises locales.
-2021 : 87 dossiers, 978 K€ de subventions, pour près de 2 M € de commande publique.

Des projets structurants pour demain

La construction d'un bâtiment d'archives départementales et municipales

Pour répondre aux besoins d'espaces d'archivage, la construction d'un nouveau bâtiment d'archives est projetée sur la période 2022 à 2028 en partenariat avec la Ville de Belfort. Le futur bâtiment sera construit sur un terrain idéalement placé en entrée de ville de Belfort et sur un axe structurant « centre-ville/quartier des résidences/parc de la Douce ».

Il permettra d'augmenter nos capacités de stockage pour les porter à 22 kilomètres linéaires (+ 6km pour les archives de la Ville), d'améliorer les conditions de conservation des documents et de proposer des espaces d'accueil du public. Il sera exemplaire en matière environnementale avec la volonté de construire un bâtiment simple, fonctionnel, esthétique, parfaitement intégré dans son environnement et sobre du point de vue énergétique.

Coût des travaux : 18,72 millions €
Participations financières attendues : 10,33 millions € (hors taxes)

La restructuration du site départemental de Bavilliers

Sur le site route de Froideval à Bavilliers, le Département avait amorcé une modernisation en rénovant le centre départemental de maintenance des véhicules. Il est maintenant envisagé de déconstruire les autres bâtiments aux fins d'y aménager un nouveau centre logistique, ainsi que des locaux techniques pour le centre d'exploitation routier de Belfort (CER) et le centre d'entretien des espaces naturels (CDEEN).

Ce projet permettra d'aménager des locaux modernes et des espaces adaptés aux nouvelles activités de ces structures. En parallèle, le site rue de Soissons, dans lequel avaient été temporairement installés le CER de Belfort et le CDEEN, sera cédé à l'association « RESSOURCERIE 90 » (qui fédère les associations d'insertion à l'emploi dont CHAMOIS et INSERVET), pour qu'elle puisse mener à bien son projet de développement. Le bâtiment rue Sarrail, occupé par l'imprimerie, pourrait également être cédé.

Coût prévisionnel de l'opération : 8,75 millions €

La restructuration du parc technologique

Le Département a repris en pleine gestion le parc technologique, ensemble immobilier de plus de 9 200 m², sis avenue Jean Moulin. Il est envisagé d'y développer des activités départementales en aménageant, de part et d'autre de l'entrée du site, une maison de la parentalité et la médiathèque départementale. Un audit technique et fonctionnel est engagé sur les autres bâtiments afin de planifier des travaux de rénovation et de mise en conformité des occupations actuelles avec les réglementations.

Coût prévisionnel d'aménagement de la médiathèque : 3,1 millions €

Coût prévisionnel d’aménagement de la maison de la parentalité : 1,125 million €Coût prévisionnel de rénovation des autres bâtiments : 9,5 millions €

La réhabilitation du manège et des soutes

En vue de constituer une réserve foncière et immobilière à proximité immédiate de l'Hôtel du département, le Département s'est porté acquéreur en 2006 des bâtiments des soutes de l'arsenal et du manège Vauban. La propriété comporte un bâtiment ancien d'une surface hors œuvre d'environ 1200 m² en mauvais état, le terrain attenant à usage de cour et parking et une ancienne poudrière enterrée et formée de cinq salles voûtées. La toiture en fibre d'amiante du manège est vétuste et dangereuse, son entretien normal en est devenu impossible.

L'opération porte sur la réhabilitation de cette propriété en vue d'aménager, dans les salles voutées, des espaces de réception et d'exposition et d'augmenter sur le secteur du manège la capacité de stationnement de 96 places supplémentaires.

Coût prévisionnel de l’opération : 3,84 millions €

Renforcer l'accès aux services publics pour tous

Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public concerne à la fois l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante, ainsi que les complémentarités nécessaires à proposer, notamment dans les territoires déficitaires.

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) entre en action

Le Département a adopté le schéma en juin 2020 pour la période 2020 2025. Le Schéma a définitivement été validé par arrêté préfectoral le 22 octobre 2020, pour une mise en œuvre sur 6 ans dans le cadre d'une convention signée avec toutes les parties prenantes au schéma. Engagé avec les services de l'État et l'appui de l'Agence d'Urbanisme, en collaboration avec les 3 EPCI et les partenaires institutionnels du département, le SDAASP doit permettre d'améliorer la coordination entre les acteurs, d'envisager la mise en œuvre d'actions et de favoriser le recours aux dispositifs existants pour répondre aux enjeux de l'accessibilité des services au public.

Le SDAASP du Territoire de Belfort, ce sont 4 groupes de travail pour la mise en œuvre du plan d'actions autour de 4 axes :

- faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non recours ;
- améliorer l'accès des personnes les plus fragiles ;
- accompagner la transformation numérique en favorisant l'accès et l'utilisation du numérique ;
- développer la mobilité au sein du département pour faciliter l'accès aux services.

Le dispositif « Tremplin pour l'emploi, une opportunité pour l'avenir ! »

Le dispositif a été présenté dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM), relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle, et fixant les engagements du Territoire de Belfort et de la Préfecture du Territoire de Belfort pour les Parcours Emploi Compétences (PEC) et les Contrats Initiative Emploi (CIE).

Le Département, pour ses propres besoins, s'est engagé en ouvrant 70 contrats : 25 contrats d'apprentissage, 25 parcours emploi compétence et 20 services civiques. Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, a encouragé ses partenaires à se mobiliser pour l'emploi avec un objectif de création de 125 nouveaux contrats

Les Archives départementales plus facilement accessibles sur Internet

Le nouveau portail des Archives départementales permet d'accéder aux fonds numérisés, à des ressources pédagogiques, aux expositions virtuelles et à des conseils pratiques et de méthodologie pour la gestion des archives publiques. Cette refonte facilite l'accès aux archives numérisées pour le public amateur de généalogie et d'histoire locale.

Grâce aux instruments de recherche repensés, tout visiteur, qu'il soit chercheur amateur ou professionnel, peut accéder à presque l'ensemble des documents inventoriés aux Archives.

Faire connaître et rayonner les actions départementales : la communication

Des outils performants au service de la collectivité

La mission du Département en termes de communication consiste à informer les habitants sur les actions, les services et les aides mis à leur disposition par la Collectivité. L'objectif est de mettre en place des campagnes de communication adaptées selon les besoins, avec des supports sur-mesure.

Magazine vivre le Territoire

Le magazine Vivre le Territoire est le principal outil d'information à destination des Terrifortains. Il présente les politiques menées par le Département et informe les usagers sur les actions mises en œuvre par la Collectivité.
Dans une logique d'accessibilité, le magazine existe également en version audio produite grâce à l'implication d'une équipe de volontaires, composée principalement d'agents du Département.

Quelques chiffres :
-69 000 exemplaires sont diffusés tous les deux mois dans les boites aux lettres des habitants du Territoire
-78 CD audio sont destinés aux personnes malvoyantes et aux résidents des EHPAD

Editions

Affiches, brochures, plaquettes d'informations, motions design, campagnes d'affichage sont des supports de communication créés régulièrement par le pôle graphique afin d'accompagner les services. A destination des usagers, ces outils ont pour objectif de valoriser les initiatives portées par le Département.

Site internet et réseaux sociaux

Le site internet de la collectivité www.territoiredebelfort.fr complète la mission d'information des Terrifortains, en relayant de manière quasi instantanée l'actualité du Département et en assurant la mise à jour continue de ses contenus.
En 2021, 352 410 visiteurs ont consulté 611 445 pages du site internet du Département. 29 368 visiteurs ont parcouru chaque mois 50 995 pages du site internet. On compte une moyenne de 19 122 visiteurs uniques par mois.
Le Département du Territoire de Belfort est également présent sur les réseaux sociaux.

Quelques chiffres :
-8 589 abonnés sur Facebook (« Département du Territoire de Belfort »)
-1 823 abonnés sur Twitter (« @Departement_90 »)
-1 698 abonnés sur Instagram (« territoiredebelfort »)
-1 127 abonnés sur Linkedin (« Département du Territoire de Belfort »)

Relations presse

Le Département œuvre au quotidien à cultiver et à développer sa collaboration avec la presse locale, régionale, nationale et internationale. Parmi les événements presse marquants pour l'année 2021, on peut citer : la campagne de vaccination contre la Covid 19 et la campagne Tremplin pour l'emploi.

Quelques chiffres :
-130 communiqués de presse sur l'année 2021
-30 demandes d'interview traitées

Vidéos

Le Département est amené régulièrement à produire des reportages d'actualité vidéo. Ces vidéos sont diffusées sur le site internet du Département via la chaine YouTube, sur les écrans dans le hall de l'Hôtel du Département, avec un sous titrage inclus pour une meilleure accessibilité et depuis sa création en décembre 2020 sur www.mywebtv90.fr. Elles sont également partagées sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter). 58 reportages vidéo réalisés en 2021

My WEB TV 90 – Nous relier en un clic !

Depuis sa création le 14 décembre 2020, la Web tv mise en œuvre pour maintenir et développer le lien social entre les Terrifortains durant la crise sanitaire rencontre toujours un vif succès.
Régulièrement de nouveaux contenus variés sous la forme de reportages, de tutoriels, d'interviews, d'activités à reproduire chez soi… sont proposés aux habitants du Territoire et aux internautes curieux de la vie locales. Ils sont répertoriés par catégories et accessibles en replay.
748 vidéos ont déjà été diffusées via la programmation quotidienne.

Stratégie de communication et plans médias

Le Département et son Président, Florian BOUQUET, ont souhaité que soit mis en place une stratégie de communication et un positionnement structuré pour relever les défis de demain pour notre collectivité.
Début 2021, le Conseil départemental du Territoire de Belfort a lancé, début 2021, un travail de co-construction de sa stratégie de communication avec l'ensemble de son écosystème interne comme externe. Des ateliers de réflexion avec des partenaires du monde économique, associatif, culturel, social, politique et touristique ainsi qu'une enquête interne à l'attention des agents de la collectivité ont été réalisés permettant de faire émerger des éléments identitaires, valeurs et positionnement partagés par les acteurs du Territoire.
Face à un déficit d'image et au besoin de répondre à ses enjeux de développement, la stratégie de communication du Conseil départemental du Territoire de Belfort doit permettre de :

- **TRADUIRE** son positionnement et ses valeurs ;
- **CONTRIBUER** à l'attractivité du territoire par le biais d'une stratégie d'image et de notoriété s'appuyant sur des images / éléments reconnus nationalement ;
- **DÉPASSER** la seule communication institutionnelle pour aller vers une communication territoriale ;
- **DONNER UN FIL CONDUCTEUR** stratégique et graphique à l'ensemble de la communication du territoire ;
- **METTRE EN COHÉRENCE** avec ce fil conducteur l'ensemble des actions et supports de communication de la collectivité et de ses satellites.

Ce travail d'échanges a permis de faire émerger une signature propre au Territoire de Belfort, qui permettra de développer sa notoriété et son image, tant dans sa communication que dans celle des acteurs du Territoire.
Courant 2022 seront développés une plateforme d'expression, une nouvelle charte graphique, des nouveaux outils d'application, notamment digitaux.

Quelques chiffres :
-3 mois de co-construction
-7 ateliers de réflexion
-138 répondants à l'enquête interne
-Près de 250 participants

<u>Présence renforcée dans les médias</u>

Pour développer l'attractivité touristique et faire rayonner le Territoire de Belfort, la Direction de la communication a réalisé des investissements médias avec la presse locale, régionale, nationale et internationale. L'objectif étant de faire (re)découvrir le Département au-delà de ses frontières en nommant ses atouts et richesses touristiques. En 2021, il était également primordial, avant l'année du Centenaire, d'intriguer, de mettre un premier coup de projecteur sur notre Territoire.

Quelques chiffres :

- **9** magazines de renommée nationale (L'OBS, Secrets d'histoire, Femme actuelle, GEO, Carnets de voyage, Femme actuelle, Femme actuelle senior, Le Figaro Magazine, Le Parisien Week-end)
- **12** parutions entre mai et août 2021
- **1 242 290** tirages pour un lectorat de 11 319 000

Campagne de vaccination mobile et lancement du Centenaire

Retour sur la campagne de vaccination mobile

Le 1er février 2021, le Département du Territoire de Belfort en coordination avec la Préfecture de Belfort et l'Agence Régionale de Santé a lancé une campagne de vaccination mobile contre la Covid19. Chef de file de l'action sociale, le Département a fourni : l'identification des lieux de vaccination, la plateforme téléphonique et informatique, le mobilier, la signalétique, les moyens humains et logistiques :

- 11 centres de vaccination mobiles ont été répartis afin de couvrir l'ensemble du Territoire.
- 11 communes ont accueilli ces centres afin de permettre aux publics prioritaires de se faire vacciner
- Accueil de proximité : centre de vaccination à moins de 5km de chez soi. Dans cette même optique, les personnes ayant eues des difficultés à se déplacer ont pu compter sur le Département qui a pris en charge le coût de déplacement (du départ au retour de leur domicile).

  Actions de communication
- Réalisation de tracts par le Département pour informer les habitants du Territoire de Belfort et diffusion à tous les habitants du Territoire de Belfort

  La campagne de vaccination mobile contre la Covid19 portée par le Département a été une action de grande ampleur qui a rencontré un vif succès. Cette opération d'envergure et solidaire a été rendue possible grâce à la mobilisation et à la réactivité des agents du Département, des élus et de ses partenaires extérieurs.

Le lancement du Centenaire du Territoire de Belfort dans toutes les têtes

En 2021, toute une réflexion s'est tenue pour la réalisation et la célébration du Centenaire du Territoire de Belfort, qui a lieu en 2022 avec la mise en place d'animations et festivités.

- 12 juillet 2021 : lancement de l'appel à projets
- 22 septembre 2021 : première réunion publique présentée par le Président Florian Bouquet aux acteurs du Territoire, plus de 150 personnes présentes
- Octobre 2021 : création de l'estampille du Centenaire
- 29 novembre 2021 : deuxième réunion publique, plus de 200 personnes présentes

De cette stratégie découle plusieurs objectifs :

- Susciter de la curiosité et de l'attractivité dans le domaine du tourisme, de la culture, de l'industrie et développer le rayonnement du Territoire de Belfort
- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté des Terrifortains par la mise en place d'un programme d'animations qui leur permettra de découvrir ou de redécouvrir l'Histoire du Territoire
- Fédérer les agents de la collectivité par un sentiment d'appartenance fort au Conseil départemental et à leur Territoire
- Impliquer les communes ; les acteurs du Territoire et les partenaires pour valoriser la richesse et la diversité de l'offre et des savoir-faire
- Pérenniser des actions créées lors du Centenaire

Pour ce faire, 3 types de projets ont été mis en place regroupant à la fois des manifestations diverses et variées (spectacles, œuvres monumentales, vidéos...) via l'appel à projets, les initiatives portées par les services du Département et les événements créés par les associations, club et entreprises du Territoire.

Les moyens de l'action départementale

Un budget tourné vers l'investissement

Un haut niveau d'investissement pour préparer l'avenir des Terrifortains

En 2021, le Département a réalisé 20,2 millions € d'investissement sur l'ensemble de son territoire et dans le cadre de ses différentes compétences :

- Ce sont par exemple, 2,15 millions € qui ont été mobilisés dans la rénovation des gymnases des communes du Département, ou encore 1,1 millions € de travaux réalisés dans la modernisation des collèges et 500 000 € de matériels informatiques pour améliorer le quotidien des élèves.
- En matière de réseaux et transports, 3,9 millions € de travaux de revêtement routier ont été effectués et 100 000 € en matière de pistes cyclables.
- Concernant le développement des territoires, 2 M€ d'aides aux communes et intercommunalités ont été versés ainsi que 665 000 € dans la préservation des espaces naturels sensibles et pour la base du Malsaucy.
- Dans le domaine du développement humain, ce sont notamment 560 000 € de subventions pour le projet Eco-campus.

Une année de rebond financier pour le Département après 2020

Après l'année 2020 marquée par la crise sanitaire, les recettes des Départements sont reparties à la hausse en 2021, liées en grande partie à la forte progression des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Pour rappel, ces droits sont versés aux collectivités locales suite à la vente d'un bien immobilier quel qu'il soit : leur progression démontre le dynamisme de notre territoire.
L'augmentation des recettes de fonctionnement a permis au Département de reconstruire un niveau d'épargne brute du même niveau que fin 2019, avant la crise. Cette épargne brute (17,2 millions € fin 2021) a participé au financement d'une partie des investissements dans les infrastructures et dans le secteur social, après remboursement du capital de la dette.
Deux emprunts de 5 millions € ont été mobilisés pour participer au financement des 20,2 millions € d'investissement, sans toutefois dégrader la capacité de désendettement qui a été ramenée à 4,75 ans contre 5,84 ans fin 2020. Autrement dit, le volontarisme du Département sur son investissement ne se fait pas au détriment de sa santé financière.

En chiffres : à quoi correspondent les dépenses départementales sur 2021 ?

En 2021, pour **100 €** d'argent public dépensés, le Département a consacré :

- 51,5 € pour accompagner les personnes âgées et handicapées (APA / PCH), favoriser l'insertion (RSA) et soutenir l'enfance et la famille (Aide Sociale à l'Enfance) ;
- 21 € pour les dépenses liées à la rémunération des agents (techniques, éducateurs, administratifs etc.) de la collectivité ;
- 7 € pour les moyens généraux, la logistique et informatique ;
- 5,5 € pour la jeunesse, l'éducation, le sport et la vie associative ;

- 5 € pour l'amélioration du patrimoine départemental (collèges, Espaces de Solidarité Départementale, bâtiments techniques et administratifs) ;
- 4 € pour le renouvellement des routes et la création de pistes cyclables ;
- 3 € pour la sécurité des Terrifortains à travers le financement du SDIS 90 ;
- 3 € pour le tourisme et le partenariat avec les communes et intercommunalités

Les chiffres clés 2021 :

-20,2 millions € d'investissement
-Dette au 31/12/2021 = 81,6 millions € soit 554 € par habitant du Territoire
-Capacité de désendettement au 31/12/2021 = 4,75 ans (10 ans maxi)

800 agents et de très nombreux métiers

En tant qu'institution de proximité, le Département accompagne les habitants du Territoire de Belfort sur différents champs. Ses actions se déclinent :

- Tant dans les services publics à la population (de la protection maternelle infantile à l'autonomie des personnes âgées, des politiques d'insertion professionnelle à l'action sociale de proximité, jusqu'à la construction, l'entretien ou la gestion de la restauration collective des collèges...) ;
- Que dans la gestion du territoire et du patrimoine (par l'entretien du réseau routier départemental, l'amélioration du cadre de vie, la gestion touristique, la protection de l'environnement...)

Pour ce faire, la Collectivité s'appuie sur les compétences de chacun de ses 900 agents, répartis sur près de 80 métiers différents.

Le métier s'entend à la fois comme une compétence particulière des agents du Département pour exercer certaines activités, mais également comme un ensemble de savoir-faire et de savoir-être. Pour un certain nombre de métiers exercés au sein de la Collectivité, il est nécessaire de disposer d'une qualification obtenue par diplôme ou par l'expérience, d'une maitrise des techniques et d'un comportement professionnel spécifique.

Chaque métier permet également d'être bien identifié dans ses missions par les autres agents, les usagers, les élus ainsi que par les interlocuteurs extérieurs (fournisseurs, autres administrations...).

Ils sont répartis selon 4 secteurs d'intervention principaux :

- Le pilotage de projet, le management et la gestion des ressources ;
- Les politiques publiques d'aménagement et de développement territorial ;
- Les interventions techniques ;
- Les services à la population.

A titre d'exemple, on trouve principalement :

- Dans le domaine administratif : les métiers de chargé de développement, de gestionnaire, d'agent de gestion, d'assistant de direction, de secrétaire chargée d'accueil. Concrètement, ces agents peuvent travailler en ressources humaines, dans les services administratifs et financiers ou sur des missions d'attractivité du territoire.

- Dans le secteur social : les métiers de responsable des Espaces des Solidarités Départementales, de travailleur social avec différentes spécialités (généraliste, insertion, handicap, enfance...), de conseillère en économie sociale et familiale, d'éducateur de prévention conseiller jeunes, de conseillère en gérontologie. Ces agents assurent le fonctionnement des cinq directions en charge des politiques sociales.

- Dans le domaine technique : les métiers de chargé d'opération, de chef de projet informatique, d'agent d'exploitation des routes, de cuisinier, d'agent de service et de propreté, d'agent d'entretien, de magasinier, d'agent de maintenance, de préventeurs. Concrètement, ces agents peuvent travailler tant

à la direction des routes et de la mobilité, que dans le fonctionnement des collèges ou pour la maintenance des locaux.

- Dans le secteur médico-social : les métiers de médecin, sage-femme, puéricultrice, infirmière, psychologue. Ces métiers sont particulièrement représentés dans le secteur de la protection maternelle infantile (PMI).

- Dans le domaine culturel : les métiers de médiathécaire, d'agent de médiathèque ou d'archiviste. Ces professionnels concourent notamment au bon fonctionnement des archives départementales et du réseau de lecture publique départementale

- Dans le domaine de l'animation : les métiers d'animateur, présents tant à la maison de l'environnement que dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation.

Pour pouvoir mieux appréhender cette diversité et permettre un suivi de qualité des postes de la collectivité (identification des compétences, gestion des talents...), la Direction des Relations Humaines a déployé en septembre 2021 un nouvel outil informatique lui permettant l'automatisation du tableau des emplois, première étape de la mise en œuvre d'une GPEEC (Gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences).

La seconde étape va consister dans le recensement précis des compétences, afin de construire un recueil de fiches de postes, de mettre à jour et d'enrichir le référentiel des métiers du Département. La gestion automatisée des emplois permet, de plus, de construire de nouveaux indicateurs, utiles notamment dans le suivi de l'égalité femmes-hommes.

2021 a permis également de mettre en place plusieurs immersions à destination notamment des agents en reconversion professionnelle, d'une durée maximum de 3 jours en vue de découvrir de nouveaux métiers.

Le Département s'engage pour l'accès à l'emploi de tous

Concernant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, le Territoire de Belfort remplit non seulement pour la deuxième année consécutive le seuil de 6% d'emploi parmi ses effectifs, pour des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicap, mais a également été désigné (soulignant son engagement sur cette question), comme Département pilote au niveau national en s'engageant dans la démarche « Territoire 100 % Inclusif ». Parmi les actions engagées figure le « Duoday » : journée durant laquelle des « duos » entre deux agents du Département, dont un ou une collègue en situation de handicap, sont formés en vue de découvrir les métiers exercés dans la collectivité et de développer son autonomie en milieu ordinaire.
Concernant l'accès à l'emploi par le biais de l'apprentissage, le volontarisme du Département se concrétise par l'accueil de 31 apprentis en 2021, contre 7 en 2017. Un dispositif spécifique « Tremplin pour l'emploi, une opportunité pour l'avenir ! » a été adopté par le Conseil départemental en avril 2021 pour densifier cette politique et accompagner les apprentis.

Faire évoluer l'administration départementale par une gestion active des ressources humaines

En 2021, en dépit des rebonds de la crise sanitaire, le service emploi et compétences de la Direction des Relations Humaines a organisé 1 622 jours de formation suivis par plus de 350 agents de la collectivité.

On constate que les départs en formation concernent majoritairement les femmes. En effet, les effectifs du secteur social sont très majoritairement féminins et c'est ce domaine qui concentre le plus de besoins en formation.

Le Département est une structure attractive et engagée pour la mobilité de ses agents :
-En 2021, le service recrutement de la DRH a étudié près de 1 400 candidatures (y compris les candidatures spontanées et les demandes d'apprentissages) ;
-68 nouveaux collaborateurs dont 54 sur des postes pérennes ont été accueillis ;
-Le Département permet, en outre, à ses agents d'évoluer au sein de la structure. En 2021, 18 agents ont bénéficié d'une nouvelle affectation professionnelle.

Afin d'accompagner les évolutions de carrière de ses agents, le Département a également organisé la mise en place d'un nouveau document cadre durant l'année : les « lignes directrices de gestion », conformément à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Ce document vise à accompagner les employeurs publics dans leur transition d'une approche individuelle des ressources humaines à une approche collective, avec davantage de transparence sur les outils et les dispositifs RH.

Arrêté par le Président du Conseil départemental après avis des représentants du personnel, ce schéma directeur des ressources humaines constitue un document stratégique de la collectivité. Il a vocation à apporter une visibilité aux agents sur les orientations et les priorités de leur employeur, ainsi que sur leurs perspectives de carrière.

Deux axes sont établis pour la durée du mandat :

- La promotion et la valorisation des parcours des agents : les lignes directrices de gestion précisent notamment, pour ce faire, les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois, ainsi que les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités. Pour 2021, les critères suivants ont été retenus :
    - La réussite à un examen professionnel ;
    - L'adéquation des missions de l'agent avec le grade de nomination ;
    - Le nombre d'agents encadrés (pour les métiers concernés) ;
    - L'ancienneté dans la fonction publique.

- La stratégie pluriannuelle de pilotage des RH : elle définit les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité compte tenu des politiques publiques mises en œuvre, de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Ce volet, visant à définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, fera l'objet d'une concertation au cours de l'année 2022, pouvant amener le cas échéant à compléter ou adapter les éléments existants,

afin de répondre aux besoins de la collectivité en matière de ressources humaines et de pilotage RH.

La réactivité de la politique de ressources humaines du Département a été particulièrement sollicitée par la gestion de la crise sanitaire qui a perduré en 2021. Pour préserver la santé de ses agents et faciliter leurs démarches médicales et administratives, le Département a mis en place plusieurs mesures dont principalement :

- Le travail à distance ;
- La réduction aux pics de crise des équipes en bureaux partagés ;
- La distribution de masques de catégorie 1 pour l'ensemble du personnel ;
- La vaccination ou la réalisation de test pris sur le temps de travail de l'agent ;
- Un suivi spécifique pour les agents vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables
- L'organisation de visites par le pôle "prévention qualité de vie au travail" dans les différentes entités du Département, afin de rassurer les personnes qui en ressentaient le besoin.

Et enfin en tant qu'employeur public, pour ses agents dont la situation personnelle le requérait, le Département a donné droit à des Autorisations Spéciales d'Absences pour différents motifs, notamment pour la garde des enfants.

Un patrimoine modernisé pour le confort des agents et des usagers

La modernisation du parc immobilier de la collectivité est une priorité du mandat, afin d'améliorer l'environnement de travail de l'ensemble des agents du Département et afin d'accueillir dans des conditions optimales les usagers des différents services publics de notre territoire. Plusieurs projets en témoignent.

Les travaux de rénovation du bâtiment du 39, Faubourg de Montbéliard

Les travaux de rénovation ont démarré en juin 2021 et se poursuivront sur l'année 2022. Ce bâtiment était considéré comme une passoire thermique ; il générait de l'inconfort été comme hiver et des dépenses énergétiques annuelles importantes de l'ordre de 50 000 € HT.

La réglementation des bâtiments tertiaires supérieurs à 1 000 m² prévoit une réduction des consommations d'énergie de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Les travaux menés ~~visent~~ sur ce site visent à atteindre l'objectif de réduction de 60% dès 2023 et témoignent du volontarisme du Département en la matière.

Aussi, les enjeux de requalification portent-ils, ici, principalement sur la rénovation énergétique du bâtiment principal, mais également sur la volonté d'améliorer la sécurité d'accès au site et de favoriser les mobilités douces. Le bâtiment voisin « ancien foyer des jeunes travailleurs » a été déconstruit aux fins de réaménager l'accès au bâtiment principal et d'apporter de nouveaux services (installation de bornes électriques pour des véhicules légers, abri deux roues et abri poubelles sécurisés).

Aménagement de la direction de l'insertion au 6ème étage de la tour des 4as.

Les travaux ont consisté à aménager un plateau de 400 m² pour accueillir la Direction de l'insertion et du retour à l'emploi, qui comprend 3 pôles.

Afin de réussir cet aménagement, un comité de pilotage a réuni la direction en charge du patrimoine avec des agents utilisateurs des locaux (de la direction de l'insertion), mais également l'ensemble des autres agents en charge de l'aménagement de ces espaces (dont les préventeurs de la DRH et les informaticiens). Ce comité a permis de valider chaque phase d'avancement du projet.

Le projet a été innovant : l'aménagement de bureaux en cloisonnement traditionnel a été écarté au profit d'un aménagement de bureaux de type « espaces partagés », équipé de mobiliers spécialisés pour les chargés de développement et gestionnaires.

L'idée générale étant de créer un lieu spacieux, lumineux et accueillant, de pouvoir disposer d'un espace qui favorise le travail collaboratif et la cohésion d'équipe en limitant néanmoins les nuisances liées au bruit. La diversité des espaces de travail a permis également de satisfaire les besoins de calme et de concentration ou encore de confidentialité.

Installation d’une tribune télescopique au Centre Chorégraphique National

VIADANSE a initié en 2019 une réflexion visant à faire évoluer les conditions d'accueil du public sur le site de l’espérance. Le gradin aménagé en 1993 est de capacité limitée (120 places) et mobilise du temps et de la main d’œuvre pour adapter l'espace scénique, en fonction du spectacle et du public accueilli. Le Département a entrepris cette année de le remplacer par une tribune motorisée qui permet rapidement de passer d'une configuration fermée, où la surface scénique est optimale pour préparer les spectacles, à une position semi ouverte de 105 places, ou entièrement ouverte faisant porter la capacité d'accueil à 213 places.

Les chiffres clés 2021 :

-3,2 millions € consacrés à la rénovation du 39 faubourg de Montbéliard, soutenu par l’Etat à hauteur de 1,176 million € dans le cadre du plan France relance « rénovation énergétique »
-684 000 € consacrés à la nouvelle organisation spatiale de la direction de l’insertion et du retour à l’emploi
-220 000 € pour l’installation d’une tribune télescopique au CCN

La gestion des moyens matériels en période de crise sanitaire

Les activités liées à la logistique et aux achats, visant habituellement à appuyer la vie institutionnelle et évènementielle du Département, ainsi que le fonctionnement ordinaire des services, ont été significativement modifiées au cours de l'année écoulée.

Une activité logistique au service de la lutte contre la propagation de la COVID 19

En 2021, les activités des équipes dédiées à la logistique furent largement impactées par les aléas de la crise sanitaire de la COVID 19. En effet, le travail ne s'est jamais interrompu et s'est même intensifié durant les différentes périodes de confinement.

Au cœur du déploiement des protocoles sanitaires, les équipes logistiques aux côtés des directions opérationnelles ont répondu à de nouveaux enjeux, comme les problématiques de désinfection et d'hygiène des bâtiments départementaux.

Une politique départementale volontariste en matière de protection des populations fut au cœur de nos préoccupations, au travers des achats de masques ou de solutions hydro alcooliques dans un contexte de pénurie mondiale.

Le périmètre d'intervention du Département, en matière de gestion et de distribution de ses fournitures (dont blouses ou visières de protection), s'est étendu largement au-delà de nos compétences habituelles. Ainsi au printemps 2021, la Collectivité est intervenue pour équiper les professionnels dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), dans toutes les communes, auprès des associations d'aides à domicile mais aussi la gendarmerie ou les pompiers, afin de protéger les populations.

L'augmentation du budget consacré à ces dépenses (produits pharmaceutiques) permet d'appréhender le véritable impact de la crise sanitaire : les dépenses sont passées de 3000 € prévues pour 2020, à un million € dépensées en 2021.

Une implication particulière en soutien aux activités de vaccination de la population

Du 1er février 2021 au 27 octobre 2021, durant cette période, le Département a rencontré l'ensemble des communes pour créer un maillage géographique et faire en sorte que chacun des habitants du Territoire puisse avoir la possibilité d'effectuer un rappel vaccinal. Les équipes logistiques ont rencontré chaque Maire ou Adjoint au Maire délégué sur ces questions, afin d'évaluer la pertinence de chaque possible lieu d'implantation. In fine, la structure de vaccination s'est installée dans 19 communes et sur 21 sites différents.

Un centre de vaccination type comprenait : une pièce pour le médecin, pour garantir le secret médical, une pièce pour l'infirmière, pour les activités de vaccinations, ainsi que deux salles d'attente (dont une avec télévision) ainsi qu'une zone de repos et un local dédié aux lots de sérum, pour garantir la sécurisation des doses. Sur les premières dates ouvertes, le Centre de vaccination a connu un tel succès que des créneaux furent ouverts les samedis matin.

Au démarrage du dispositif, les demandes s'avéraient tellement élevées, que la flexibilité sur les rotations dans les lieux d'implantation devint une des forces et un marqueur fort pour les équipes du Département. Au plus fort du centre de vaccination, les équipes pouvaient changer jusqu'à trois fois de communes par semaine. Puis, ce fût un lieu par semaine, pour une activité qui demeura dense, avec près de 78 montages et démontages du Centre.

Parallèlement à cela, une centrale d'appels a été créée par le Département et les équipes ont été en capacité d'administrer 15 148 doses, et d'apporter un soutien bienvenu aux dispositifs parfois saturés mis en place par les services de l'Etat. Ce résultat est la preuve de la mobilité et de la souplesse d'organisation des équipes départementales, qui témoigne de la véritable force d'organisation des collectivités territoriales.

Le Conseil départemental a été récompensé pour ce dispositif à la cérémonie 2021 des Lauriers des collectivités locales du Territoire de Belfort.

Pour information pour la direction de la communication, des visuels proposés par la DLA :

<u>Une politique volontariste en matière d'équipements</u>

Malgré le temps déployé sur l'appui logistique aux activités de vaccination et de lutte contre la propagation de la COVID 19, d'autres chantiers logistiques ont pu être menés en 2021. Plusieurs opérations d'ampleur ont été menées pour les aménagements des espaces de travail et de bureau, notamment au service du secteur de l'action sociale, avec des interventions dans les espaces de solidarité départementale mais également dans le cadre de la réorganisation des locaux de la direction de l'insertion et du retour à l'emploi.

En matière d'investissement, tous les sites départementaux, (et notamment l'ensemble des collèges), sont désormais équipés en matière de défibrillateurs, grâce à un groupement de commande conclu avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le Département a par ailleurs continué le déploiement d'une politique volontariste en matière de modernisation de ses déplacements et de sa mobilité, avec le renouvellement de 11 véhicules thermiques et le développement des modes doux, avec une première acquisition de 6 vélos électriques.

Le renouvellement du système d'information, une démarche permanente

Les systèmes d'information sont au service de la stratégie menée par la collectivité, en soutien à la modernisation de son administration et de la qualité du service rendu aux usagers et aux habitants. Le Département s'engage à poursuivre les axes suivants : « moderniser, transformer et sécuriser » son dispositif.

Une nouvelle infrastructure informatique hautement sécurisée

Depuis de nombreuses années, les différents domaines d'activité de la direction en charge des systèmes d'information sont étroitement liés aux accès Internet. Les échanges de données qui y transitent tous les jours sont la cible potentielle d'attaque virale. Pour lutter contre ces menaces, une nouvelle architecture informatique a été déployée et répartie sur deux sites géographiques distants.

Le Département a de ce fait déployé une nouvelle infrastructure d'ampleur en 3 niveaux :

- Une infrastructure physique comprenant 224 serveurs en charge d'héberger nos applications métiers ;
- Un environnement de stockage numérique pour rassembler l'ensemble des données de la collectivité soit 50 téraoctets ;
- Un environnement de sauvegarde de l'ensemble de ces données, pour sécuriser la protection les informations numériques.

Un plan de reprise d'activité (PRA) est en cours d'élaboration en cas de sinistre d'un site. Un deuxième accès Internet de secours a été mis en place pour assurer une continuité de service avec un basculement automatique du lien.

Un parc informatique remis en conformité

Le parc informatique comprenant l'ensemble des postes de travail, unités centrales, écrans, claviers, périphériques a été remis à jour, avec la mise en place de nouveaux équipements.

700 postes ont été renouvelés ainsi que 32 photocopieurs réseau

Une salle de visioconférence professionnelle a été mise en place pour favoriser les échanges collaboratifs intégrant de nouvelles technologies. Ce projet démontre comment les systèmes d'information peuvent accompagner et faciliter le changement de pratique.

Un audit de sécurité du système d'information

Un audit a été mené afin de proposer une stratégie de sécurisation du système d'information. Cela a permis d'identifier les écarts par rapport aux bonnes pratiques et proposer un plan d'action afin de combler certaines lacunes.

16 ateliers métiers ont été réalisés ainsi que 14 ateliers avec les agents de la direction des systèmes d'information, de l'innovation et du pilotage.

La mission d'audit a permis de réaliser un état des lieux organisationnel et opérationnel basé sur les outils suivants :

- Un questionnaire auprès de la DSI (en référence aux bonnes pratiques de l'Agence National de la Sécurité des Systèmes d'Information : ANSSI) ;
- Une enquête en ligne anonyme à destination des agents du Département ;
- Une trame d'entretien pour les rencontres avec les directions métiers.

Une étude de modernisation des collèges

Pour permettre à l'ensemble des collégiens du territoire d'étudier dans les meilleures conditions, le Conseil départemental a mis en œuvre un véritable programme de modernisation du système d'information des établissements.

Afin de mener ce projet d'ampleur de manière optimale, une étude préalable s'est tenue et a été décomposée ainsi :

- Diagnostic et refonte des câblages informatiques ;
- Création d'une infrastructure de production informatique centrale s'appuyant sur les standards technologiques du marché ;
- Refonte du matériel (serveurs, onduleurs, Wifi, remplacements de postes de travail administratifs et pédagogiques notamment) ;
- Prévision d'un déploiement de sites pilotes dès 2022 ;
- Élaboration d'un planning de généralisation aux autres établissements.

Poursuite du déploiement de la « GED »

Le Département a effectué un virage stratégique avec le déploiement d'une gestion électronique de document ou « GED ».

Transversale, cette démarche vise à accompagner la dématérialisation de l'activité des services du Département, elle poursuit son déploiement avec des premières réalisations notamment dans les secteurs des finances publiques et du secteur social.

**Département
du Territoire
de Belfort**

03 84 90 90 90
contact@territoiredebelfort.fr

Département du Territoire de Belfort
Hôtel du Département
6 place de la Révolution française
90020 Belfort Cedex

Territoire de Belfort
Le Département